

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux (OSCARD) 2017

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux (OSCARD)

- Démographie
- Emploi, chômage, revenu
- Enseignement, scolarité
- Personnes en situation de handicap
- Personnes âgées
- Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté
- Adultes et familles en difficulté
- Protection de l'enfance

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(OSCARD)

- Démographie
- Emploi, chômage, revenu
- Enseignement, scolarité
- Personnes en situation de handicap
- Personnes âgées
- Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté
- Adultes et familles en difficulté
- Protection de l'enfance



DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

2017

2017



Édito	2
Observation Sociale Croisée par thématique	3
Faits marquants	4
① Démographie	6
② Emploi, chômage, revenu	10
③ Enseignement, scolarité	16
④ Personnes en situation de handicap	21
⑤ Personnes âgées	28
⑥ Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	34
⑦ Adultes et familles en difficulté	39
⑧ Protection de l'enfance	41
Annexes	43
Formules de calcul	44
Index des sigles	52

Le recueil d'indicateurs, OSCARD (Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux), résulte d'une collaboration étroite entre les services de l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les caisses d'assurance maladie et de retraite et les associations.

L'observation des données sociales en région Centre-Val de Loire constitue un enjeu majeur pour tous car observer permet de mieux comprendre et ainsi de mieux décider.

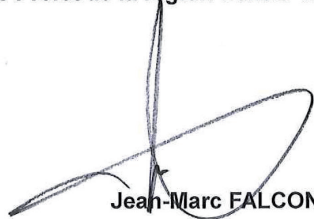
Dans le champ social, l'observation n'est pas encore considérée par tous comme une évidence. Pourtant, elle reste un moyen incontestable pour améliorer l'efficacité des politiques publiques et le service rendu à nos concitoyens.

En notre région, depuis dix ans, dans cet esprit, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pilote une plate-forme d'observation sociale, en collaboration avec l'Observatoire Régional de la Santé.

Conçu comme un outil d'aide à la décision pour conduire les politiques sociales et médico-sociales dans notre région, OSCARD permet d'éclairer les acteurs publics sur la réalité des territoires du Centre-Val de Loire, de susciter des questionnements et de les aider dans leurs choix. Il participe à la nécessaire et permanente recherche d'adéquation entre les besoins des personnes et les réponses sociales à mettre en œuvre.

Je souhaite que cette publication puisse utilement guider les décideurs publics de notre région dans leurs travaux et les aider à répondre aux enjeux sociaux de notre région.

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire



Jean-Marc FALCONE



Observation Sociale Croisée par thématique

Faits marquants

La population régionale croît moins rapidement qu'au niveau national entre 2009 et 2014. Tandis que les départements de l'axe ligérien et du nord de la région ont une croissance positive, ceux du sud perdent des habitants. La **région** compte en proportion **davantage de personnes âgées en comparaison au niveau national**. Le vieillissement des habitants est plus important dans les départements du sud de la région. Cependant, l'ensemble du territoire régional est concerné par le vieillissement de la population qui constitue l'un des défis majeurs en matière de développement de l'offre d'accueil en établissement ou d'accompagnement des personnes vieillissantes à domicile.

Si la **région** compte en 2014, en proportion, un peu **moins de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé en comparaison au niveau national**, les taux d'évolution entre les recensements de 2009 et 2014 sont cependant plus élevés en Centre-Val de Loire.

S'agissant de l'emploi, au recensement de population de 2014, le **Centre-Val de Loire** compte **moins d'actifs occupant un emploi précaire par rapport au niveau national**. Quel que soit le territoire, les femmes sont davantage concernées par l'emploi précaire. S'agissant du **taux standardisé d'inactifs**, la **région** présente un **taux inférieur** à celui de la **France hexagonale**. Au niveau de la composition des professions et catégories socioprofessionnelles, la région compte en proportion davantage d'ouvriers et d'employés mais moins de cadres en comparaison au niveau national.

En 2014, le **taux régional de foyers fiscaux imposés** est **proche de celui relevé au niveau national**. En revanche, comparé à la **France de province**, il est **supérieur**. Le **revenu net imposable moyen annuel régional** par foyer fiscal est **inférieur au niveau national** mais **semblable** au revenu moyen relevé pour la **France de province**. S'agissant des données de la Banque de France, la **densité régionale de dossiers de surendettement** en 2016 est **supérieure** à celle du **niveau national**.

Fin 2016, le **taux de chômage en région** est **proche du niveau national**. La **région** compte cependant **davantage de demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée et de jeunes demandeurs d'emploi**. Si les nombres de demandeurs d'emploi seniors et de longue durée en région entre fin 2015 et fin 2016 ont légèrement progressé, les nombres de demandeurs d'emploi femmes et jeunes ont diminué entre les deux périodes.

D'une manière générale, les **élèves de la région**, quel que soit le niveau de scolarisation, sont **davantage issus de familles défavorisées** en comparaison au **niveau national**. Des disparités infrarégionales sont également relevées entre le département de l'Indre qui présente les taux les plus élevés et l'Indre-et-Loire où sont observés les taux les plus faibles. S'agissant du **diplôme national du brevet**, le taux d'accès pour cette nouvelle session (2016) reste **inférieur au niveau national**. Le **taux d'accès des élèves de 2^{nde} au bac général et technologique** de la **région** reste également encore un peu **inférieur au niveau national** bien que les écarts se soient réduits. Concernant le **taux d'accès au bac professionnel des élèves de 2^{nde}**, ce dernier est quant à lui **supérieur à la France**. Le taux de poursuite dans l'enseignement supérieur après l'obtention du baccalauréat des jeunes du Centre-Val de Loire est comparable au niveau national. La **région** compte également **moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés**. Lorsqu'ils sont encore scolarisés, ils le sont majoritairement dans le secondaire à l'inverse du niveau national qui compte davantage de jeunes scolarisés dans le supérieur.

Dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, les élèves en situation de handicap de la région sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire.

Concernant l'accueil d'enfants présentant un handicap, la région dispose fin 2015, de plus de 4 600 places et un taux d'équipement en places pour enfants en situation de handicap comparable au niveau national. Pour les adultes, le Centre-Val de Loire dispose fin 2015 de près de 6 800 places d'hébergement. D'une manière générale, **les taux d'équipement en places pour adultes en situation de handicap sont proches des taux nationaux** (place d'accueil spécialisé, place d'accueil médicalisé, place en foyer de vie, place en établissement et services d'aide par le travail (Esat)). C'est également le cas s'agissant des bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH). Le nombre de bénéficiaires de l'AAH a cependant augmenté en région entre fin 2015 et fin 2016 de 3,5%. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) a lui progressé de 4,8% sur la période.

En 2014, selon le recensement de population, la **région** compte en proportion **moins de personnes âgées vivant seules**. Le nombre de personnes âgées vivant seules en région a progressé entre 2009 et 2014 de la même manière qu'au niveau national. Concernant l'offre d'hébergement en établissement, le **Centre-Val de Loire** dispose de près de 29 250 **places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)** et un **taux d'équipement supérieur au niveau national**. Le **taux d'équipement régional en places d'hébergement non Ehpad** est quant à lui **inférieur au niveau national**.

En 2013, le **taux de pauvreté du Centre-Val de Loire** est **inférieur** à celui relevé en **France hexagonale**. Les jeunes restent les plus concernés.

Fin 2016, 41,2% des ménages de la région sont bénéficiaires de prestations sociales, ce qui correspond à 46,9% de la population régionale. Entre fin 2015 et fin 2016, le nombre d'allocataires de prestations sociales en région a augmenté de 6,7% et la population couverte de 2,3%.

Le **revenu de solidarité active (RSA)** est délivré fin 2016 à plus de **58 300 allocataires de la région**. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le RSA activité a été remplacé par la prime d'activité. Le **RSA socle** qui s'adresse aux personnes à faibles ressources concerne en **région, 3,6% des 15-64 ans**. Des disparités infrarégionales sont relevées entre le Cher qui a le taux le plus élevé et l'Eure-et-Loir qui a le taux le plus faible.

Début 2016, plus de **191 500 logements sociaux** sont recensés en **région**, soit un taux - parmi les résidences principales - **proche du niveau national**. Le taux de bénéficiaires d'une allocation logement fin 2016 en région est de 200,4 pour 1 000 ménages.

Le **Centre-Val de Loire** dispose fin 2015 de plus de **3 800 places d'hébergement social** et près de **5 600 places en logement accompagné**. En **région**, le **taux d'équipement en places d'hébergement** est **proche** de celui observé au **niveau national**. De grandes disparités infrarégionales sont cependant relevées entre le département du Loiret qui a le taux le plus élevé et celui de l'Eure-et-Loir qui a le taux le plus faible.

La **région** compte fin 2016, un **taux de bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) proche du niveau national**. De grandes disparités existent également entre les départements, notamment le Cher (taux le plus élevé) et l'Indre-et-Loire (taux le plus faible).

Fin 2015, le **taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance en région** est **supérieur au niveau national**. Fin 2015, la **moitié des mesures d'aide sociale à l'enfance au niveau national concerne des mesures de placement**. Des disparités infrarégionales existent en région, avec un taux plus faible dans le Loiret et plus élevé dans l'Indre-et-Loire. Au total, les **mesures d'aide sociale à l'enfance** ont concerné, fin 2015, **1,9% des jeunes de moins de 20 ans en France**. Les taux en Région présentent des disparités par rapport au niveau national (1,3% dans l'Indre-et-Loire et 2,8% dans le Loiret). ■

Au recensement de population de l'Insee de 2014, la région Centre-Val de Loire compte 2 577 435 habitants. La population régionale a augmenté de 0,3% en moyenne par an entre 2009 et 2014 (0,5% en France métropolitaine), soit un gain de près de 39 000 habitants. Seuls les départements du sud de la région (le Cher et l'Indre) connaissent un déclin démographique sur la période (respectivement -0,1% et -0,5%).

Selon le recensement de population de 2014, **les jeunes de moins de 20 ans** [1] **représentent 24,0% de la population régionale**, soit une **proportion quasi équivalente à celle du niveau national** (24,3%). 25,3% de la population masculine régionale est âgée de moins de 20 ans contre 22,7% de la population féminine. Entre 2009 et 2014, le nombre de jeunes de moins de 20 ans a augmenté de 1,3% (1,5% en France hexagonale). Des disparités infrarégionales sont relevées, puisque les départements du Cher et de l'Indre connaissent une baisse du nombre de jeunes de moins de 20 ans entre les deux recensements (respectivement -1,3% et -3,5%).

La **région compte en proportion davantage de personnes âgées de 75 ans et plus** [2] **en comparaison au niveau national** (10,6% contre 9,3%). Le nombre de personnes âgées en région a augmenté de 7,2% entre les recensements de 2009 et 2014 (8,0% au niveau national). 8,5% de la population masculine régionale est âgée de 75 ans et plus alors que cette classe d'âge représente 12,6% de la population totale féminine.

L'indice de vieillissement régional en 2014 est plus élevé qu'au niveau national (84,9 contre 75,5). Il a progressé de 7,2 points, passant entre 2009 et 2014 de 77,7 à 84,9 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (68,5 en 2009 et 75,5 en 2014 en France métropolitaine). La plus forte progression est relevée dans l'Indre (11,1 points). L'indice de vieillissement des hommes de la région est de 71,3 contre 99,2 chez les femmes.

Selon le recensement de population de 2014, la région Centre-Val de Loire compte 1 141 013 ménages. Parmi ces derniers, 34,7% d'entre eux sont des personnes seules et 63,3% des ménages avec familles (dont 7,9% de familles monoparentales). **Entre 2009 et 2014, les ménages isolés et les familles monoparentales ont augmenté en région** de respectivement 8,0% et 10,8% tandis que les ménages avec familles n'ont progressé que de 0,9%.

En 2014, en région Centre-Val de Loire, **21,5% des familles ayant des enfants de moins de 25 ans sont des familles monoparentales** (23,3% en France hexagonale) [3]. Le Cher est le département qui compte en proportion le plus de familles monoparentales (23,4% des familles avec enfants de moins de 25 ans). À l'inverse, l'Eure-et-Loir en dénombre le moins (19,6%). Le nombre de familles monoparentales entre les recensements de population de 2009 et 2014 a davantage augmenté en région en comparaison au niveau national (10,9% contre 9,5% en France hexagonale).

En région, en 2014, **11,2% des enfants font partie de familles ne comptant pas d'actif** (12,2% en France hexagonale) [4]. Le taux d'enfants de familles sans actif occupé varie en région de 10,2% dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire à 13,5% dans le Cher. Entre 2009 et 2014, le nombre d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé a augmenté de 17,8% en région contre 11,5% en France hexagonale. D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) urbanisés de la région et certains EPCI du Cher, de l'Indre et de l'est du Loiret ■




DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Population en 2014	310270 (12,0%)	433 762 (16,8%)	226 175 (8,8%)	603 924 (23,4%)	333 567 (12,9%)	669 737 (26,0%)	2 577 435 (100,0%)	64 027 958
<i>hommes</i>	150783	212 133	109 275	290 419	162 129	325 944	1 250 683	31 010 465
<i>femmes</i>	159487	221 629	116 900	313 505	171 438	343 793	1 326 752	33 017 493
Densité en habitants par km² en 2014	42,9	73,8	33,3	98,6	52,6	98,9	65,8	117,7
Superficie (en km²)	7235,0	5880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
Variation inter-censitaire (2009-2014) Taux annuel moyen entre 2009 et 2014 (en%)	-0,1%	0,4%	-0,5%	0,5%	0,3%	0,5%	0,3%	0,5%
Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2014	67530 (21,8%)	110 472 (25,5%)	46 986 (20,8%)	145 813 (24,1%)	77 442 (23,2%)	169 800 (25,3%)	618 042 (24,0%)	15 567 814 (24,3%)
<i>hommes</i>	34817 (23,1%)	56682 (26,7%)	24117 (22,1%)	73 832 (25,4%)	39 768 (24,5%)	87 183 (26,7%)	316 399 (25,3%)	7 967 684 (25,7%)
<i>femmes</i>	32713 (20,5%)	53 790 (24,3%)	22 869 (19,6%)	71 980 (23,0%)	37 674 (22,0%)	82 617 (24,0%)	301 643 (22,7%)	7 600 130 (23,0%)
Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2014	215660 (69,5%)	326 128 (75,2%)	151 184 (66,8%)	446 744 (74,0%)	234 841 (70,4%)	504 524 (75,3%)	1 879 081 (72,9%)	48 277 795 (75,4%)
<i>hommes</i>	108766 (72,1%)	163 738 (77,2%)	76 185 (69,7%)	221 859 (76,4%)	118 043 (72,8%)	252 418 (77,4%)	941 008 (75,2%)	24 119 910 (77,8%)
<i>femmes</i>	106894 (67,0%)	162 390 (73,3%)	74 999 (64,2%)	224 885 (71,7%)	116 798 (68,1%)	252 106 (73,3%)	938 073 (70,7%)	24 157 885 (73,2%)
Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2014	170856 (55,1%)	244 255 (56,3%)	121 631 (53,8%)	339 673 (56,2%)	181 178 (54,3%)	377 098 (56,3%)	1 434 690 (55,7%)	36 714 130 (57,3%)
<i>hommes</i>	84957 (56,3%)	121 144 (57,1%)	60 625 (55,5%)	166 413 (57,3%)	89 870 (55,4%)	185 678 (57,0%)	708 686 (56,7%)	18 076 421 (58,3%)
<i>femmes</i>	85899 (53,6%)	123 111 (55,5%)	61 006 (52,2%)	173 260 (55,3%)	91 308 (53,3%)	191 420 (55,7%)	726 004 (54,7%)	18 637 709 (56,4%)
Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2014	71884 (23,2%)	79 035 (18,2%)	57 558 (25,4%)	118 438 (19,6%)	74 948 (22,5%)	122 840 (18,3%)	524 703 (20,4%)	11 746 014 (18,3%)
<i>hommes</i>	31009 (20,6%)	34 308 (16,2%)	24 533 (22,5%)	50 174 (17,3%)	32 491 (20,0%)	53 083 (16,3%)	225 598 (18,0%)	4 966 361 (16,0%)
<i>femmes</i>	40875 (25,6%)	44 727 (20,2%)	33 025 (28,3%)	68 265 (21,8%)	42 457 (24,8%)	69 757 (20,3%)	299 105 (22,5%)	6 779 653 (20,5%)
Indice de vieillissement en 2014 (65 ans et plus pour 100 personnes de -20 ans)	106,4	71,5	122,5	81,2	96,8	72,3	84,9	75,5
<i>hommes</i>	89,1	60,5	101,7	68,0	81,7	60,9	71,3	62,3
<i>femmes</i>	125,0	83,2	144,4	94,8	112,7	84,4	99,2	89,2



Sources : Insee (RP 2009, 2014)

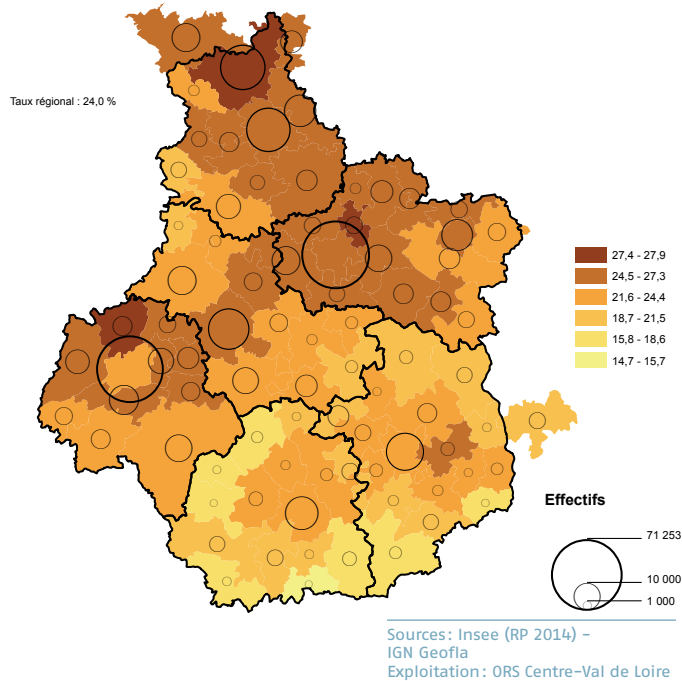
VALEURS COMMENTÉES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de personnes de 75 ans et plus (pour 100 habitants) en 2014	37 149 (12,0%)	40 346 (9,3%)	31 120 (13,8%)	62 234 (10,3%)	40 224 (12,1%)	62 299 (9,3%)	273 372 (10,6%)	5 959 103 (9,3%)
 <i>hommes</i>	14 325 (9,5%)	15 753 (7,4%)	11 954 (10,9%)	24 122 (8,3%)	16 026 (9,9%)	24 253 (7,4%)	106 434 (8,5%)	2 247 771 (7,2%)
<i>femmes</i>	22 824 (14,3%)	24 593 (11,1%)	19 165 (16,4%)	38 111 (12,2%)	24 198 (14,1%)	38 046 (11,1%)	166 938 (12,6%)	3 711 332 (11,2%)
Nombre de ménages en 2014	142 170	181 723	105 861	273 447	148 103	289 710	1 141 013	28 044 370
Ménages d'une personne (en %)	51 326 (36,1%)	55 959 (30,8%)	39 723 (37,5%)	100 506 (36,8%)	50 261 (33,9%)	98 021 (33,8%)	395 796 (34,7%)	9 847 917 (35,1%)
<i>dont hommes seuls</i>	21 919	24 121	17 142	41 709	21 510	42 258	168 659	4 193 773
<i>dont femmes seules</i>	29 407	31 838	22 581	58 796	28 751	55 763	227 137	5 654 144
Autres ménages sans familles (en %)	2 655 (1,9%)	3 385 (1,9%)	1 834 (1,7%)	5 852 (2,1%)	2 881 (1,9%)	5 717 (2,0%)	22 324 (2,0%)	726 236 (2,6%)
Ménages avec familles (en %)	88 189 (62,0%)	122 379 (67,3%)	64 304 (60,7%)	167 090 (61,1%)	94 961 (64,1%)	185 971 (64,2%)	722 894 (63,3%)	17 470 216 (62,3%)
<i>dont couple sans enfant</i>	43 826	53 390	33 329	78 710	47 051	82 321	338 627	7 486 338
<i>dont couple avec enfant(s)</i>	32 778	54 161	23 058	67 158	37 165	79 426	293 747	7 449 539
<i>dont famille monoparentale</i>	11 584	14 828	7 917	21 222	10 745	24 224	90 520	2 534 339
Nombre de personnes de 25 à 59 ans (pour 100 habitants) en 2014	133 999 (43,2%)	195 050 (45,0%)	95 116 (42,1%)	263 766 (43,7%)	142 975 (42,9%)	297 930 (44,5%)	1 128 834 (43,8%)	28 949 407 (45,2%)
<i>hommes</i>	66 502 (44,1%)	96 456 (45,5%)	47 226 (43,2%)	129 987 (44,8%)	70 819 (43,7%)	146 279 (44,9%)	557 269 (44,6%)	14 253 954 (46,0%)
<i>femmes</i>	67 497 (42,3%)	98 593 (44,5%)	47 890 (41,0%)	133 779 (42,7%)	72 156 (42,1%)	151 651 (44,1%)	571 566 (43,1%)	14 695 453 (44,5%)
Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2014	20 592 (15,4%)	24 511 (12,6%)	14 859 (15,6%)	41 541 (15,7%)	19 404 (13,6%)	42 719 (14,3%)	163 627 (14,5%)	4 363 867 (15,1%)
<i>hommes</i>	11 892 (17,9%)	14 530 (15,1%)	8 865 (18,8%)	23 773 (18,3%)	11 392 (16,1%)	24 513 (16,8%)	94 965 (17,0%)	2 487 361 (17,5%)
<i>femmes</i>	8 700 (12,9%)	9 981 (10,1%)	5 994 (12,5%)	17 768 (13,3%)	8 012 (11,1%)	18 206 (12,0%)	68 661 (12,0%)	1 876 506 (12,8%)
 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2014	9 272 (23,4%)	12 342 (19,6%)	6 151 (22,4%)	18 250 (22,4%)	8 956 (20,4%)	20 596 (21,6%)	75 567 (21,5%)	2 108 099 (23,3%)
 Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé (pour 100 enfants de moins de 25 ans) en 2014	9 405 (13,5%)	11 948 (10,2%)	5 832 (12,2%)	15 081 (10,2%)	8 655 (10,9%)	20 438 (11,6%)	71 360 (11,2%)	1 999 490 (12,2%)

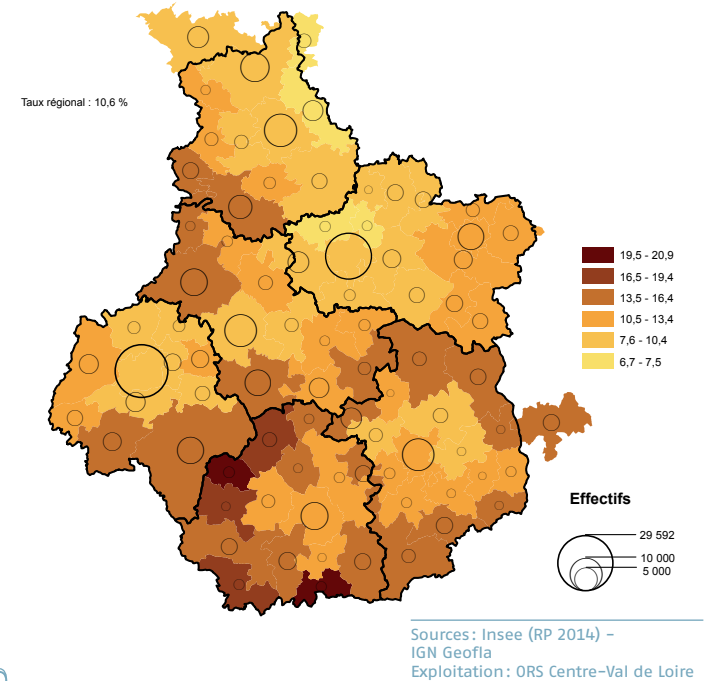
Sources: Insee (RP 2009, 2014)



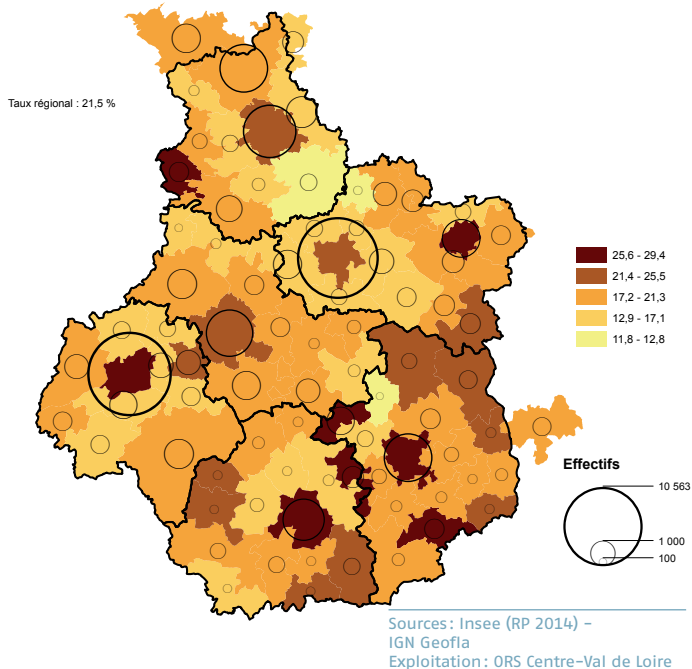
1 [Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2014



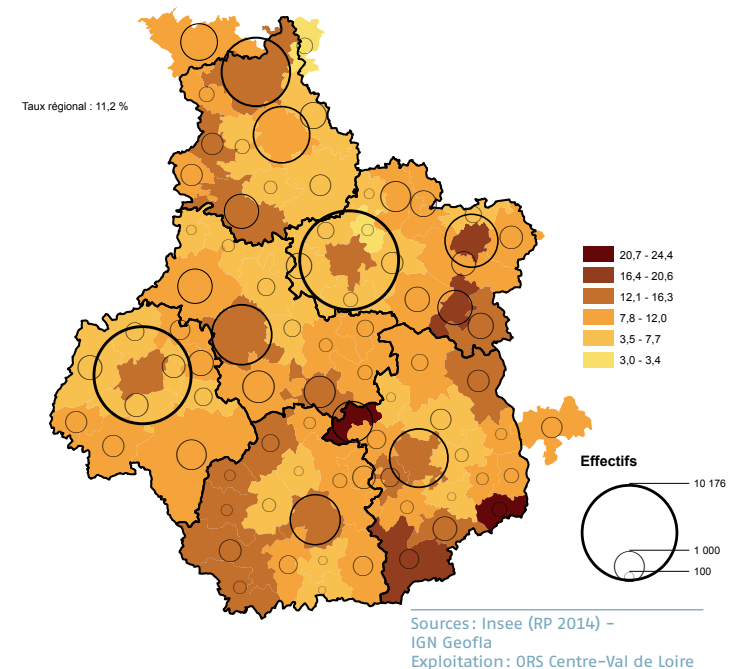
2 [Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2014



3 [Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2014



4 [Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé pour 100 enfants de moins de 25 ans en 2014



Selon le recensement de population de l'Insee de 2014, la **région Centre-Val de Loire compte près d'1 180 000 actifs de 15 à 64 ans, soit 74,4% de la population de la classe d'âge** (73,6% en France hexagonale). 77,2% de la population masculine régionale est active contre 71,7% de la population féminine. Entre les recensements de 2009 et 2014, la population active régionale a augmenté de 0,8% contre 2,5% au niveau national.

En 2014, le taux standardisé régional des inactifs de 25-54 ans [📊] est de 8,1% (9,4% en France hexagonale). En région, ce dernier varie de 7,5% dans l'Indre-et-Loire à 9,2% dans le Cher. Le taux d'inactifs a diminué entre les deux recensements de -6,5% en région et de -7,3% au niveau national.

En Centre-Val de Loire, en 2014, près de 153 000 actifs de 25-54 ans occupent un emploi précaire⁽¹⁾ [📊], soit 21,7% des actifs ayant un emploi salarié (23,4% en France hexagonale). Des disparités existent entre les hommes et les femmes puisque 11,8% des actifs masculins occupent un emploi précaire contre 31,3% des femmes actives de la région. Le nombre d'actifs ayant un emploi précaire a diminué de -4,9% en région et de -2,4% en France entre les recensements de 2009 et 2014.

La **majorité des emplois de la région, fin 2014, sont des emplois salariés** (89,8%) [📊]. La part d'emploi salarié varie de 81,4% sur la zone d'emploi de Le Blanc à 92,3% sur celle d'Orléans. La plus grande partie de l'emploi salarié en région provient du secteur tertiaire (marchand et non-marchand) (75,7%), suivi du secteur industriel (16,8%), du secteur de la construction (6,1%) et de l'agriculture (1,4%).

Les **agriculteurs exploitants [📊]** représentent en 2014 en région **2,1%** de la population active ayant un emploi (1,7% en France hexagonale et 2,1% en France de province). La région compte en proportion **moins de cadres [📊]** en comparaison au niveau national (13,4% contre 17,6% en France hexagonale et 14,4% en France de province). Le Centre-Val de Loire dispose de près de **252 000 ouvriers [📊], soit 24,2% de la population active** ayant un emploi et un taux supérieur au niveau national (20,7% en France hexagonale et 22,7% en France de province). Les **employés [📊] sont la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée** avec 28,6% de la population active occupée (27,8% en France hexagonale et 28,4% en France de province).

En 2014, **46,3% de foyers fiscaux sont imposés en région** (46,2% au niveau national et 43,9% en France de province). La part de foyers fiscaux imposés varie de 39,4% dans l'Indre à 49,3% dans le Loiret. Le **revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal en région est de 24 844 euros** (26 199 euros en France hexagonale et 24 628 euros en France de province).

En 2016, selon la Banque de France, **en région, près de 9 000 dossiers de surendettement ont été déposés**, soit une **densité supérieure à celle relevée au niveau national** (427 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 370 en France hexagonale). La densité varie en région de 335 dossiers de surendettement pour 100 000 habitants dans le Loir-et-Cher à 468 dans le Cher.

Fin 2016, le **taux de chômage localisé en région est de 9,4%**. Il est de 9,7% au niveau national. À l'échelle départementale, il varie de 8,5% dans le Loir-et-Cher à 10,3% dans le Cher.

Selon Pôle emploi, la région **Centre-Val de Loire** compte fin 2016, près de **101 650 demandeurs d'emploi de longue durée**, ce qui représente 46,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC (43,8% en France hexagonale).

Fin 2016, **les femmes demandeuses d'emploi** de la région représentent **47,6%** de l'ensemble des **demandeurs d'emploi de catégorie A** (47,3% en France hexagonale). Le nombre de femmes demandeuses d'emploi en fin de mois de catégorie A a diminué entre fin 2015 et fin 2016 de -2,8% en région (-2,1% au niveau national).

Les **jeunes** représentent, au 31 décembre 2016, 15,1% des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A de la région. La **proportion régionale est supérieure au niveau national** (14,0%). Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A a diminué entre fin 2015 et fin 2016 en région comme au niveau national (respectivement de -10,8% et -8,7%).

Les **séniors** représentent quant à eux fin 2016, **26,5% des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A** de la région (25,9% en France hexagonale). Le nombre de séniors demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A a légèrement progressé en région de 1,4% entre fin 2015 et fin 2016 (2,1% en France hexagonale) ■

1. Est considéré comme un emploi précaire tout autre emploi qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein.

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'actifs de 15 – 64 ans (pour 100 personnes de 15-64 ans) en 2014	136 846 (73,1%)	203 539 (75,7%)	97 718 (73,3%)	279 389 (73,7%)	149 149 (74,7%)	312 845 (75,0%)	1 179 486 (74,4%)	29 857 721 (73,6%)
<i>hommes</i>	70 991 (75,9%)	105 508 (78,7%)	50 527 (75,7%)	142 034 (76,4%)	77 010 (77,5%)	160 780 (77,8%)	606 850 (77,2%)	15 402 583 (76,8%)
<i>femmes</i>	65 855 (70,3%)	98 031 (72,7%)	47 192 (70,9%)	137 355 (71,1%)	72 139 (72,0%)	152 065 (72,2%)	572 636 (71,7%)	14 455 138 (70,5%)
5 Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2014	9,2%	7,9%	8,7%	7,5%	7,9%	8,0%	8,1%	9,4%
6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) en 2014	17 528 (22,2%)	24 433 (19,6%)	12 173 (21,8%)	39 256 (23,5%)	19 438 (22,1%)	39 948 (21,0%)	152 775 (21,7%)	4 122 834 (23,4%)
<i>hommes</i>	4 644 (11,8%)	6 272 (10,0%)	3 155 (11,5%)	10 596 (12,9%)	5 113 (11,9%)	11 558 (12,2%)	41 337 (11,8%)	1 144 290 (13,0%)
<i>femmes</i>	12 884 (32,5%)	18 161 (29,1%)	9 018 (31,8%)	28 659 (33,6%)	14 325 (32,1%)	28 390 (29,8%)	111 438 (31,3%)	2 978 543 (33,7%)
7 Nombre d'agriculteurs – exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2014	3 629 (3,1%)	3 625 (2,0%)	3 959 (4,6%)	3 865 (1,6%)	3 180 (2,4%)	3 424 (1,2%)	21 682 (2,1%)	433 049 (1,7%)
<i>hommes</i>	2 746 (4,4%)	2 908 (3,1%)	3 015 (6,7%)	3 007 (2,4%)	2 505 (3,7%)	2 747 (1,9%)	16 928 (3,2%)	319 407 (2,4%)
<i>femmes</i>	883 (1,6%)	717 (0,8%)	944 (2,3%)	858 (0,7%)	675 (1,1%)	677 (0,5%)	4 754 (0,9%)	113 642 (0,9%)
8 Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2014	13 054 (11,0%)	23 132 (12,8%)	7 599 (8,8%)	38 749 (15,6%)	14 628 (11,1%)	42 094 (15,3%)	139 256 (13,4%)	4 595 520 (17,6%)
<i>hommes</i>	8 219 (13,3%)	14 661 (15,6%)	4 570 (10,1%)	23 940 (19,0%)	8 971 (13,1%)	25 206 (17,8%)	85 566 (15,9%)	2 725 873 (20,1%)
<i>femmes</i>	4 835 (8,5%)	8 471 (9,8%)	3 030 (7,3%)	14 809 (12,2%)	5 657 (8,9%)	16 888 (12,7%)	53 690 (10,7%)	1 869 647 (14,9%)
9 Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2014	29 679 (25,0%)	44 361 (24,5%)	23 706 (27,4%)	53 382 (21,6%)	35 215 (26,7%)	65 535 (23,9%)	251 879 (24,2%)	5 404 594 (20,7%)
<i>hommes</i>	23 661 (38,2%)	34 765 (36,9%)	18 820 (41,8%)	42 803 (33,9%)	27 372 (40,1%)	50 348 (35,6%)	197 770 (36,8%)	4 384 566 (32,3%)
<i>femmes</i>	6 018 (10,6%)	9 596 (11,1%)	4 886 (11,8%)	10 579 (8,7%)	7 843 (12,3%)	15 187 (11,4%)	54 109 (10,8%)	1 020 028 (8,1%)
10 Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2014	36 202 (30,5%)	52 110 (28,8%)	26 639 (30,8%)	69 971 (28,3%)	38 133 (28,9%)	74 511 (27,2%)	297 565 (28,6%)	7 271 908 (27,8%)
<i>hommes</i>	7 958 (12,9%)	12 153 (12,9%)	5 777 (12,8%)	14 976 (11,9%)	7 719 (11,3%)	17 290 (12,2%)	65 872 (12,3%)	1 782 001 (13,1%)
<i>femmes</i>	28 244 (49,6%)	39 957 (46,2%)	20 862 (50,3%)	54 995 (45,3%)	30 414 (47,7%)	57 221 (43,1%)	231 693 (46,1%)	5 489 907 (43,7%)
Nombre de foyers fiscaux et part de foyers fiscaux imposés en 2014 (en %)	181 209 (43,0%)	237 217 (48,4%)	133 859 (39,4%)	335 453 (46,6%)	189 464 (45,1%)	371 287 (49,3%)	1 448 489 (46,3%)	36 071 718 (46,2%)

Sources: Insee (RP 2014), Insee – DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Directe Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

(1) Directe Centre-Val de Loire, Insee (taux de chômage au 4^e trimestre 2016)

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal 2014 (en euros)	22 837	25 836	21 664	25 453	24 546	25 938	24 844	26 199
Revenu par unité de consommation mensuel (0,5 smic) au 31.12.2016 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	5 476 (11,5%)	6 213 (9,7%)	3 266 (10,2%)	10 797 (11,1%)	5 044 (10,5%)	10 552 (10,2%)	41 348 (10,5%)	ND
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,75 smic) au 31.12.2016 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	9 620 (20,3%)	9 292 (14,5%)	6 055 (18,9%)	15 844 (16,3%)	7 742 (16,2%)	16 662 (16,1%)	65 215 (16,6%)	ND
Nombre de dépôts de nouveaux dossiers de surendettement en 2016	1 220	1 575	860	1 984	917	2 457	9 013	194 194
Densité de dossiers de surendettement en 2016 (pour 100 000 habitants de 15 ans et plus)	468	452	452	398	335	455	427	370
Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2016 (1) (en %)	10,3%	9,5%	9,8%	9,0%	8,5%	9,6%	9,4%	9,7%
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM**) de catégories ABC au 31 décembre 2016	25 446	35 752	17 884	51 825	26 789	60 565	218 261	5 546 700
dont de DEFM** de catégorie A au 31 décembre 2016	16 473	22 039	10 969	30 351	15 192	34 957	129 981	3 529 600
Nombre de DEFM** de longue durée (>1an) de catégories ABC au 31 décembre 2016	12 326	16 752	8 444	22 952	12 550	28 615	101 639	2 427 900
Part des DEFM de longue durée (>1 an) parmi les DEFM ABC	(48,4%)	(46,9%)	(47,2%)	(44,3%)	(46,8%)	(47,2%)	(46,6%)	(43,8%)
Nombre de DEFM** femmes de catégories ABC au 31 décembre 2016	13 076	18 696	8 894	26 833	13 521	30 872	111 892	2 796 900
Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC	(51,4%)	(52,3%)	(49,7%)	(51,8%)	(50,5%)	(51,0%)	(51,3%)	(50,4%)
dont DEFM** femmes de catégorie A au 31 décembre 2016	7 808	10 564	5 086	14 458	7 025	16 969	61 910	1 670 000
Part des DEFM femmes parmi les DEFM A	(47,4%)	(47,9%)	(46,4%)	(47,6%)	(46,2%)	(48,5%)	(47,6%)	(47,3%)
Nombre de DEFM** jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2016	3 782	5 432	2 884	8 042	4 074	9 093	33 307	772 800
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC	(14,9%)	(15,2%)	(16,1%)	(15,5%)	(15,2%)	(15,0%)	(15,3%)	(13,9%)
dont DEFM** jeunes de catégorie A au 31 décembre 2016	2 468	3 346	1 748	4 798	2 255	5 071	19 686	495 400
Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A	(15,0%)	(15,2%)	(15,9%)	(15,8%)	(14,8%)	(14,5%)	(15,1%)	(14,0%)
Nombre de DEFM** seniors (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2016	6 887	8 706	4 903	12 115	6 956	13 752	53 319	1 345 000
Part des DEFM seniors parmi les DEFM ABC	(27,1%)	(24,4%)	(27,4%)	(23,4%)	(26,0%)	(22,7%)	(24,4%)	(24,2%)
dont DEFM** seniors de catégorie A au 31 décembre 2016	4 721	5 663	3 202	7 665	4 381	8 842	34 474	915 200
Part des DEFM seniors parmi les DEFM A	(28,7%)	(25,7%)	(29,2%)	(25,3%)	(28,8%)	(25,3%)	(26,5%)	(25,9%)

Sources : Insee (RP 2014), Insee - DGFiP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Direccte Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

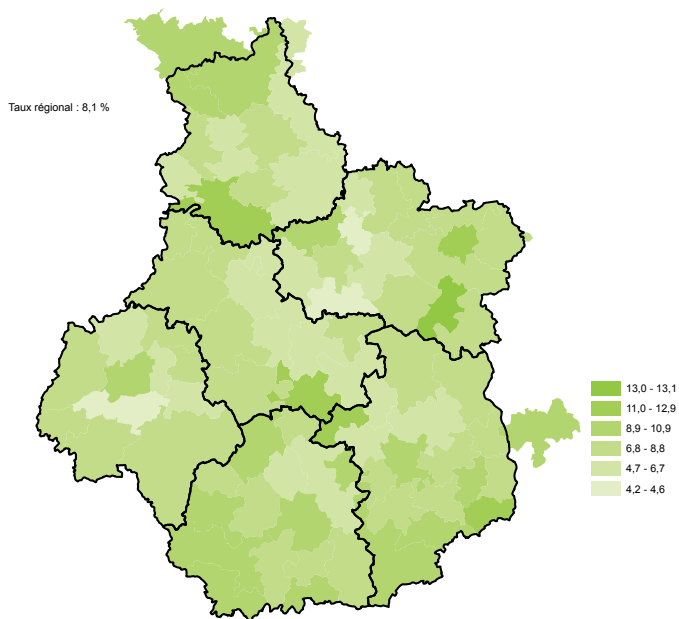
(1) Insee (taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2016, en moyenne trimestrielle, données corrigées des variations saisonnières)

*DEFM: données brutes au 31.12.2016 - Sources : Pôle emploi Centre-Val de Loire / Direccte Centre-Val de Loire

VALEURS COMMENTÉES

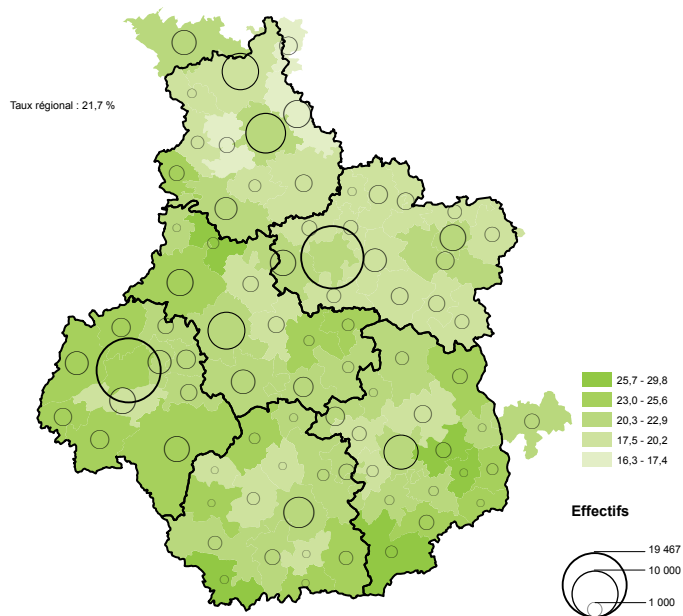


5 Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2014



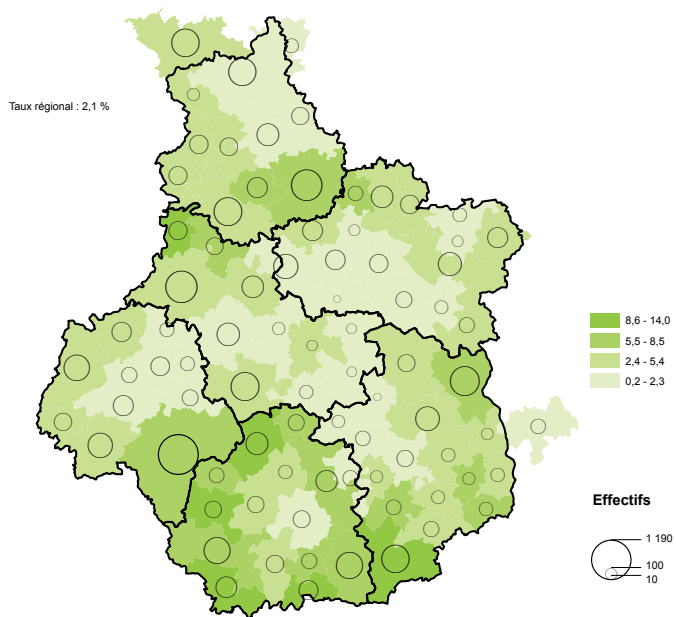
Sources: Insee (RP 2014) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié en 2014



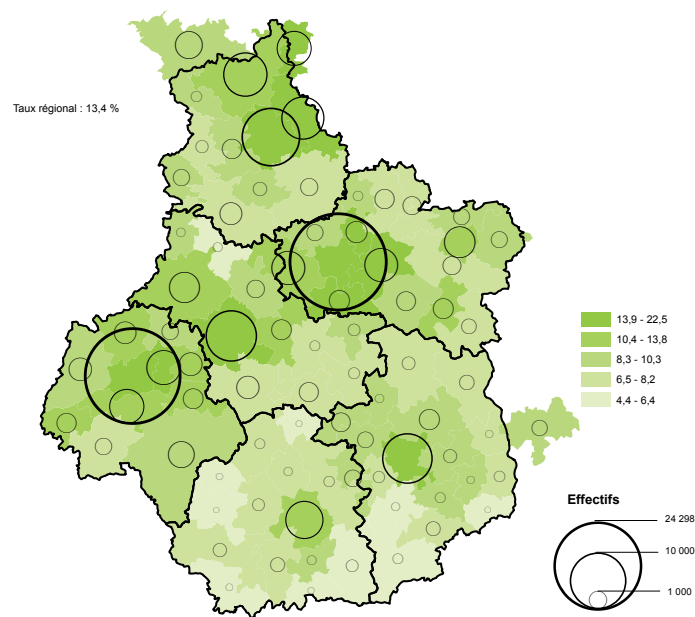
Sources: Insee (RP 2014) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

7 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2014



Sources: Insee (RP 2014) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

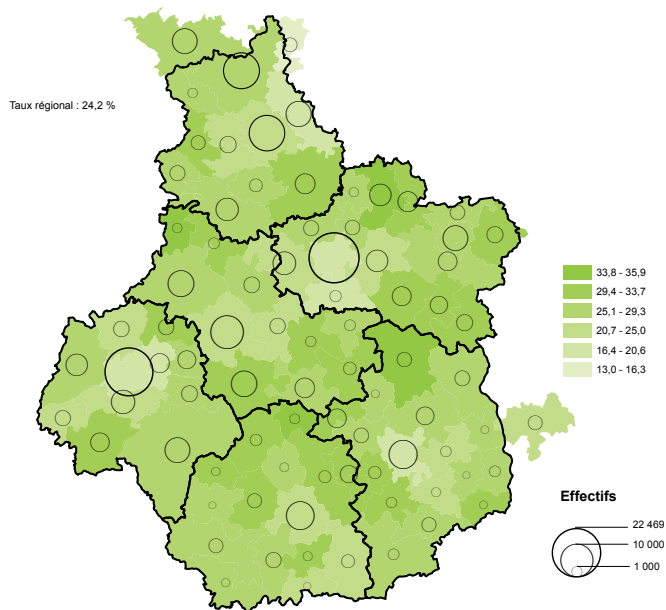
8 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2014



Sources: Insee (RP 2014) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

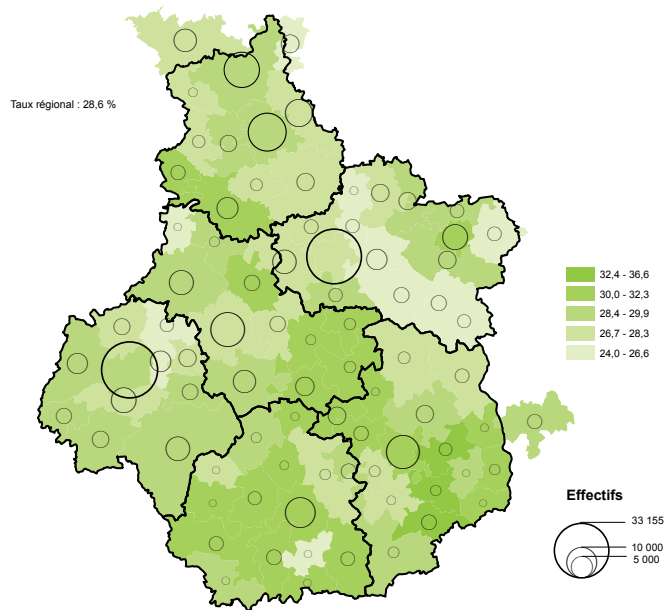


9 [Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2014



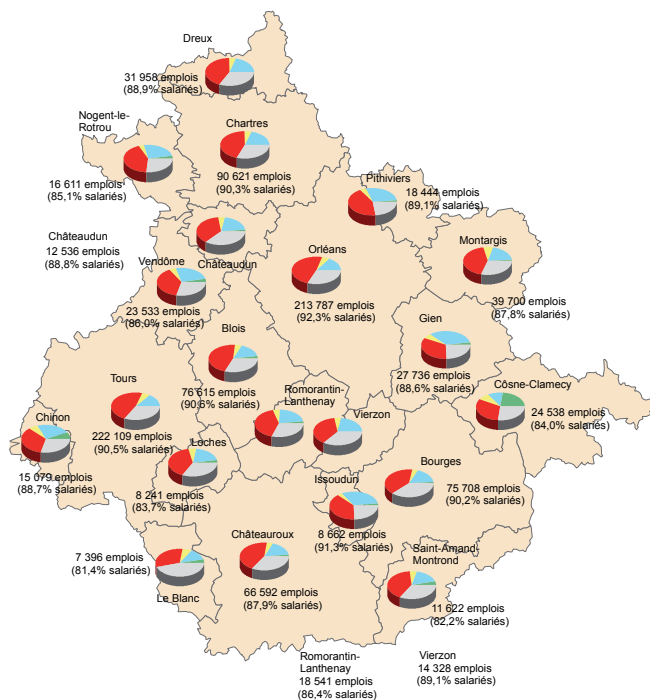
Sources : Insee (RP 2014) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

10 [Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2014

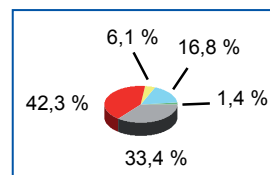


Sources : Insee (RP 2014) – IGN Geofla
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

11 [Emploi salarié par secteur d'activité par zone d'emploi au 31 décembre 2014 (en %)



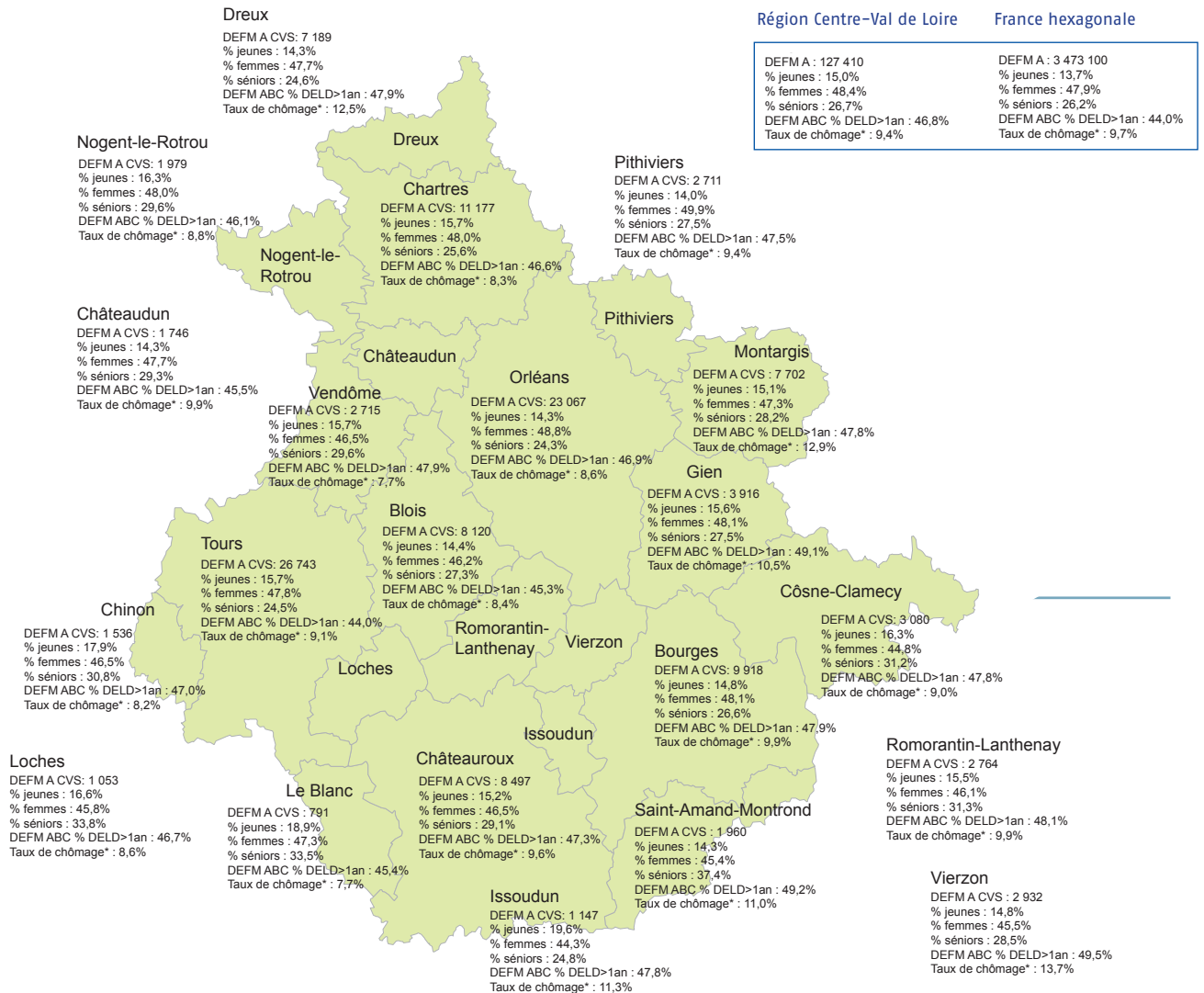
Région Centre-Val de Loire



Source : Insee (estimation localisée d'emploi)
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire



12 Situation du marché du travail fin décembre 2016 (en %)



Catégorie A : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sans emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie B : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)

DEFM : valeurs en structures (jeunes, femmes et séniors) pour les zones d'emploi sont calculées sur des données brutes

*Taux de chômage localisé au 4e trimestre 2016

Source : Insee, taux de chômage localisés

Sources : Direccte Centre-Val de Loire, Insee, Dares, Pôle emploi Centre-Val de Loire, IGN GEOFLA

Exploitation ORS Centre-Val de Loire

3 Enseignement, scolarité

Pour l'année scolaire 2016-2017, **22,9% des collégiens⁽¹⁾ de la région sont boursiers**. Le taux varie de 20,3% dans l'Indre-et-Loire à 27,2% dans le Cher. En **lycée, le taux d'élèves boursiers est de 20,6%**. Le taux le plus bas concerne le département de l'Indre-et-Loire (17,7%) et le plus élevé celui de l'Indre (25,2%).

D'une manière générale, pour l'année scolaire 2016-2017, le **Centre-Val de Loire compte davantage d'élèves de familles défavorisées⁽²⁾ qu'au niveau national** (collégiens, lycéens, élèves en section de technicien supérieur). L'Indre-et-Loire présente les proportions d'élèves de familles défavorisées les plus faibles et ce quel que soit le niveau de scolarisation (collège, lycée, section de technicien supérieur) tandis que l'Indre a les plus élevées.

Le **taux d'accès au diplôme national du brevet⁽³⁾ des élèves de la région en 2016 est inférieur à celui relevé au niveau national** et ce quel que soit le sexe (respectivement 86,3% et 78,7% pour les filles et les garçons de la région contre 88,1% et 80,4% pour les filles et les garçons sur le plan national). Le taux en région est légèrement plus élevé par rapport à la session précédente (82,4% en 2016 contre 81,6% en 2015) tout comme au niveau national (84,2% en 2016 contre 83,1% en 2015).

Malgré un **taux légèrement encore inférieur à la session de 2016, l'écart d'accès⁽⁴⁾ des élèves de 2nd au bac général et technologique avec le national s'est stabilisé** (90,4% contre 91,3%). Le taux reste inférieur en raison d'un plus grand nombre de réorientations à la fin de la 2nde générale et technologique vers la voie professionnelle. Les filles ont un meilleur taux d'accès que les garçons (91,6% contre 88,9%). **Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel⁽⁵⁾ de l'académie Orléans-Tours à la session d'examen de 2016 est comparable à celui du national** (68,7% et 68,3%). Les taux d'accès sont également plus élevés chez les filles que les garçons de la région (75,5% contre 63,3%). Le taux d'accès en région est légèrement plus élevé que celui relevé à la session précédente (67,2%).

À la rentrée 2016, dans l'**académie**, 70,0% des **nouveaux bacheliers ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur**, soit un **taux équivalent à celui relevé au niveau national** (70,2%). Le taux de poursuite des néo-bacheliers varie de 67,0% dans l'Indre-et-Loire à 71,8% dans le Loiret.

En 2014-2015, le **Centre-Val de Loire compte en proportion, moins de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés⁽⁶⁾** par rapport au **niveau national** (51,7% contre 57,5%). Les filles de 16 à 24 ans sont davantage scolarisées que les garçons de la classe d'âge (54,1% contre 49,5%). Les **jeunes de la région sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur** (respectivement 29,8% dans le secondaire en région contre 21,9% dans l'enseignement supérieur). À l'échelle nationale, les jeunes sont davantage scolarisés dans l'enseignement supérieur (respectivement 29,8% dans l'enseignement supérieur contre 27,7% dans le secondaire).

En 2014, près de 16 850 **jeunes de la région âgés de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme⁽⁷⁾** [O], soit un taux de 19,9% et un **taux comparable au niveau national** (19,4%). D'une manière générale, quel que soit le territoire, les taux de sortie sans diplôme sont plus élevés chez les garçons que chez les filles.

Les jeunes de 20-29 ans pas ou peu diplômés [O] représentent en 2014 dans le Centre-Val de Loire, 16,7% des jeunes de la classe d'âge non scolarisés (16,4% en France hexagonale). Quel que soit le territoire, les garçons sortent davantage du système scolaire sans diplôme ou avec au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet.

Les représentations cartographiques montrent une répartition plus importante des hauts niveaux de qualification (bac+2 et plus) [O] dans les agglomérations, et plus particulièrement celles de l'axe ligérien ainsi que dans les marges franciliennes de l'Eure-et-Loir. À l'inverse, les taux de plus faibles niveaux de qualification [O] sont plus importants dans les EPCI ruraux des départements du Cher et de l'Indre, dans le sud du Loir-et-Cher et l'ouest de l'Eure-et-Loir. Cette répartition régionale sur le territoire est le reflet de l'offre en matière d'enseignement supérieur mais aussi de l'offre en matière d'emploi. En effet, la grande majorité des emplois nécessitant des hauts niveaux de qualification se situent dans les zones urbaines.

La part **des jeunes de 18 à 25 ans non insérés⁽⁸⁾**, en France en 2013 est de **22,7%**. Elle varie de 19,4% dans l'Indre-et-Loire (21^e rang des départements français) à 28,2% dans l'Indre (81^e rang des départements français) ■

1. Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
2. Définition de l'Éducation nationale: On entend par familles défavorisées, les professions et catégories socio-professionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
3. Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) est une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13-18 ans).
4. Les taux d'accès au diplôme du baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération «théorique» la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
5. Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
6. Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2nd degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
7. Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis. Il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
8. La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 25 ans, au lieu de résidence des individus.

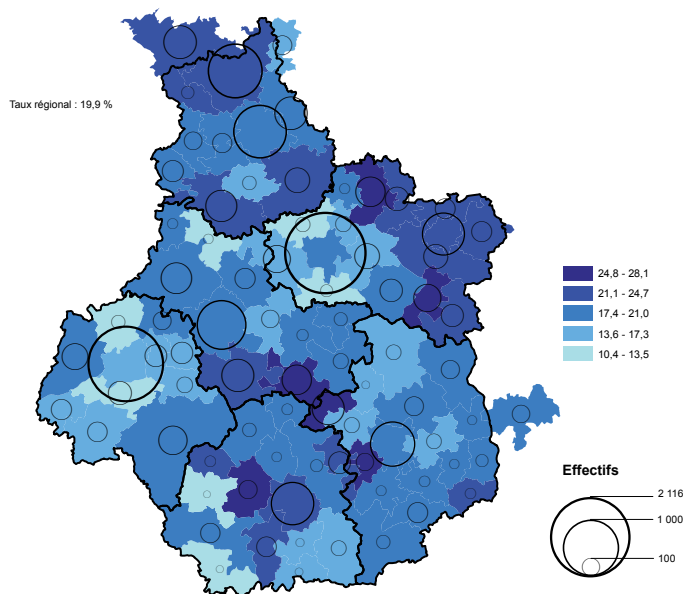
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2016-2017)	27,2%	21,0%	25,5%	20,3%	23,1%	23,9%	22,9%	ND
Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2016-2017)	24,1%	20,8%	25,2%	17,7%	20,0%	20,8%	20,6%	ND
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2016-2017)	40,5%	36,5%	43,7%	31,6%	39,1%	38,9%	37,3%	35,5%
<i>filles</i>	40,6%	36,6%	44,0%	31,4%	38,9%	39,2%	37,4%	35,6%
<i>garçons</i>	40,4%	36,3%	43,5%	31,8%	39,2%	38,6%	37,2%	35,3%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2016-2017)	36,8%	35,4%	41,3%	27,3%	36,7%	34,1%	33,8%	32,8%
<i>filles</i>	37,0%	35,7%	42,2%	28,0%	37,4%	35,0%	34,5%	33,3%
<i>garçons</i>	36,6%	35,1%	40,4%	26,7%	36,0%	33,3%	33,2%	32,2%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2016-2017)	23,1%	17,6%	Pas de CPGE dans l'Indre	9,6%	19,7%	12,9%	12,5%	12,0%
<i>filles</i>	23,5%	28,9%		9,4%	22,2%	13,3%	13,2%	11,7%
<i>garçons</i>	22,8%	13,6%		9,7%	18,6%	12,5%	12,1%	12,2%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2016-2017)	40,9%	44,2%	55,7%	29,7%	44,4%	36,0%	37,7%	36,6%
<i>filles</i>	42,9%	46,3%	53,3%	32,0%	46,1%	38,2%	40,2%	38,3%
<i>garçons</i>	38,5%	41,1%	57,7%	27,6%	41,8%	34,4%	35,2%	35,1%
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2016)	77,0%	83,1%	82,4%	84,0%	81,6%	83,1%	82,4%	84,2%
<i>filles</i>	82,4%	86,4%	89,8%	87,7%	85,2%	86,0%	86,3%	88,1%
<i>garçons</i>	72,1%	80,1%	75,4%	80,4%	78,2%	80,3%	78,7%	80,4%
Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2016)	88,6%	88,4%	87,4%	92,7%	92,6%	90,1%	90,4%	91,3%
<i>filles</i>	88,8%	89,6%	88,8%	92,8%	95,2%	92,1%	91,6%	92,4%
<i>garçons</i>	88,4%	86,9%	85,6%	92,4%	89,6%	87,7%	88,9%	89,9%
Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2016)	68,1%	67,4%	63,0%	74,5%	70,5%	66,3%	68,7%	68,3%
<i>filles</i>	72,3%	75,2%	71,9%	80,1%	75,4%	74,7%	75,5%	73,0%
<i>garçons</i>	64,5%	61,2%	55,2%	69,9%	66,0%	60,4%	63,3%	64,8%
Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2015-2016) ⁽¹⁾	71,5%	71,2%	67,2%	67,0%	70,6%	71,8%	70,0%	70,2%
<i>filles</i>	64,2%	62,4%	59,9%	59,9%	61,9%	70,1%	63,8%	71,2%
<i>garçons</i>	67,2%	62,2%	58,1%	63,5%	66,6%	69,8%	65,4%	68,8%

(1) Poursuite vers CPGE, STS et ass et Universités hors agriculture et hors apprentissage

Sources : Insee (RP 2014), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

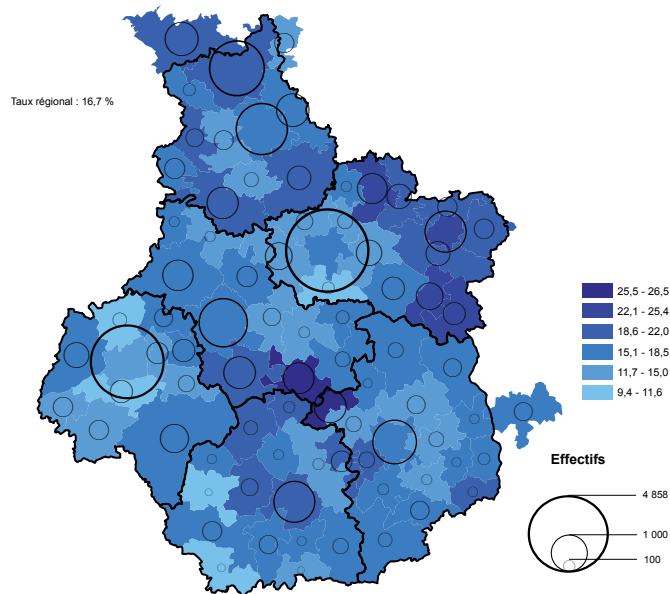
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation (année scolaire 2014-2015) (données provisoires)	44,0%	38,0%	43,1%	65,4%	43,7%	54,6%	51,7%	57,5%
<i>filles</i>	46,8%	38,7%	45,0%	70,3%	43,0%	55,4%	54,1%	59,7%
<i>garçons</i>	41,5%	37,3%	41,3%	60,2%	44,4%	53,9%	49,5%	55,5%
scolarisés dans le secondaire	29,0%	31,8%	32,4%	27,3%	31,7%	30,0%	29,8%	27,7%
<i>filles</i>	31,3%	31,8%	33,2%	26,3%	30,9%	30,3%	29,8%	27,2%
<i>garçons</i>	27,0%	31,9%	31,8%	28,3%	32,4%	29,7%	29,8%	28,2%
scolarisés dans le supérieur	15,0%	6,1%	10,6%	38,1%	12,1%	24,6%	21,9%	29,8%
<i>filles</i>	15,5%	6,9%	11,9%	44,0%	12,1%	25,0%	24,3%	32,5%
<i>garçons</i>	14,5%	5,5%	9,6%	31,9%	12,0%	24,2%	19,6%	27,2%
13 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2014 (pour 100 jeunes de 20 à 24 non inscrits dans un établissement scolaire)	1 959 (19,4%)	3 114 (20,1%)	1 466 (20,9%)	3 280 (16,4%)	2 196 (20,4%)	4 827 (20,3%)	16 842 (19,9%)	424 232 (19,4%)
<i>hommes</i>	1 108 (20,9%)	1 838 (22,2%)	864 (22,8%)	1 895 (18,1%)	1 242 (21,9%)	2 758 (22,2%)	9 704 (21,1%)	245 412 (21,2%)
<i>femmes</i>	851 (17,8%)	1 276 (17,7%)	602 (18,8%)	1 385 (14,4%)	955 (18,8%)	2 069 (18,3%)	7 138 (17,3%)	178 820 (17,3%)
14 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2014 (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	4 164 (16,7%)	6 782 (17,6%)	3 015 (18,1%)	6 934 (13,5%)	4 793 (18,1%)	10 791 (17,9%)	36 478 (16,7%)	935 680 (16,4%)
<i>hommes</i>	2 405 (18,7%)	3 878 (19,8%)	1 689 (19,7%)	3 846 (14,8%)	2 621 (19,4%)	5 909 (19,4%)	20 347 (18,4%)	527 892 (18,1%)
<i>femmes</i>	1 759 (14,5%)	2 904 (15,3%)	1 326 (16,4%)	3 088 (12,2%)	2 172 (16,8%)	4 882 (16,3%)	16 130 (15,0%)	407 786 (14,5%)
15 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2014 (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	82 966 (34,7%)	109 800 (34,4%)	68 029 (38,3%)	131 188 (29,9%)	90 641 (35,8%)	156 289 (32,1%)	638 915 (33,4%)	14 523 790 (31,1%)
<i>hommes</i>	33 678 (29,5%)	46 899 (30,4%)	28 042 (33,1%)	53 644 (25,6%)	37 582 (31,0%)	65 991 (28,3%)	265 836 (29,0%)	6 178 687 (27,8%)
<i>femmes</i>	49 288 (39,5%)	62 902 (38,1%)	39 986 (43,0%)	77 544 (33,7%)	53 060 (40,2%)	90 298 (35,6%)	373 079 (37,4%)	8 345 103 (34,2%)
16 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac+2 en 2014 (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	46 922 (19,6%)	68 453 (21,5%)	29 277 (16,5%)	117 903 (26,9%)	50 853 (20,1%)	122 605 (25,2%)	436 014 (22,8%)	12 966 061 (27,8%)
<i>hommes</i>	21 533 (18,9%)	31 116 (20,2%)	12 889 (15,2%)	53 484 (25,8%)	22 901 (18,9%)	56 401 (24,2%)	198 324 (21,7%)	5 993 409 (26,9%)
<i>femmes</i>	25 389 (20,3%)	37 337 (22,6%)	16 388 (17,6%)	64 418 (28,0%)	27 952 (21,2%)	66 204 (26,1%)	237 690 (23,8%)	6 972 652 (28,6%)
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2013 (rang)	27,1% 75 ^e	25,6% 58 ^e	28,2% 81 ^e	19,4% 21 ^e	25,3% 56 ^e	22,5% 43 ^e	ND	22,7%

13 [Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2014



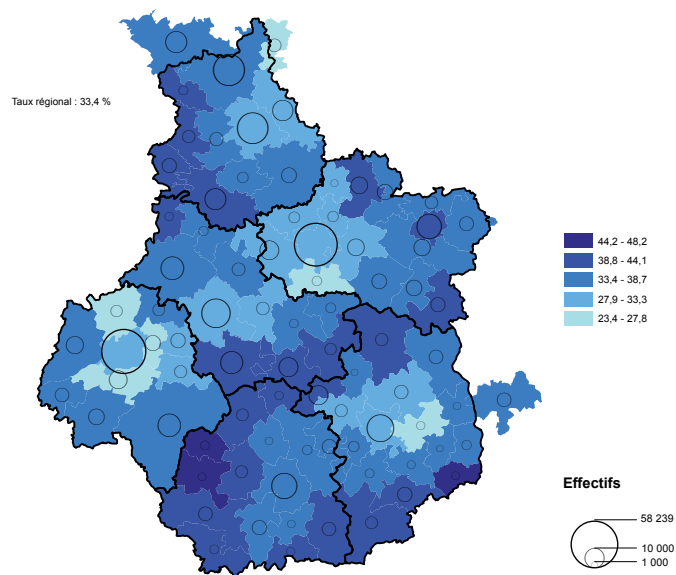
Sources: Insee (RP 2014) - IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

14 [Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2014



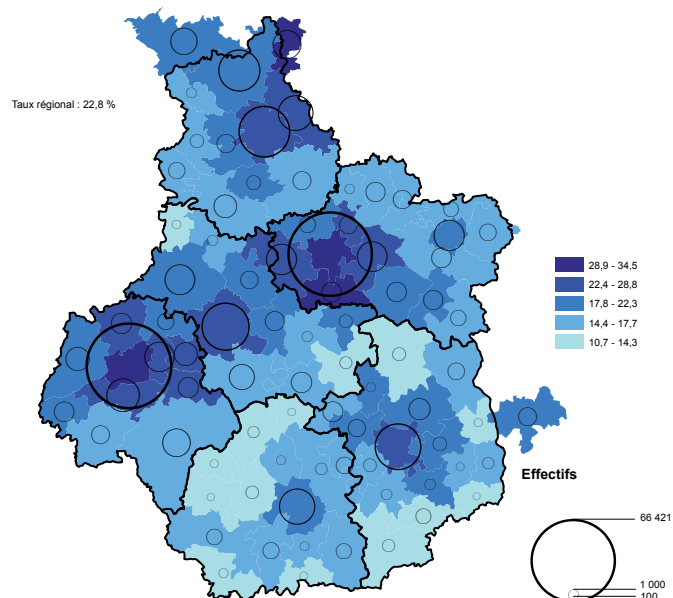
Sources: Insee (RP 2014) - IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

15 [Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2014



Sources: Insee (RP 2014) - IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

16 [Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 pour 100 personnes de 15 ans et non scolarisées en 2014



Sources: Insee (RP 2014) - IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

Le Centre-Val de Loire compte au 31 décembre 2015, près de 240 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap proposant au total 6772 places d'hébergement.

La région compte 0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (0,8‰ en France hexagonale). Le taux d'équipement varie en Région de 0,4‰ dans l'Eure-et-Loir à 1,7‰ dans l'Indre. S'agissant des places médicalisées, la région a un taux d'équipement de 1,1 place d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (0,8‰ sur le plan national). L'Indre-et-Loire et le Loiret ont les taux les plus faibles (0,8‰). Le Loir-et-Cher a quant à lui le taux le plus élevé (1,7‰). Le taux d'équipement en foyers de vie en région est de 1,7 place pour 1000 adultes (1,5‰ en France hexagonale).

La région dispose également de 84 Esat proposant 4937 places, soit un taux d'équipement de 3,9 places pour 1000 adultes (3,5‰ au niveau national).

Les services d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (Samsah) et les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)⁽¹⁾ complètent l'offre en établissements. Ils comptabilisent 1944 places.

Fin 2015, le Centre-Val de Loire dispose de 106 établissements accueillant des jeunes avec un handicap. Ces derniers proposent 4630 places. Le taux d'équipement global régional (hors services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire), est de 7,2 places pour 1000 enfants de moins de 20 ans contre 6,5‰ au niveau national.

Enfin, 66 Sessad⁽²⁾ totalisent 1918 places.

Les élèves en situation de handicap représentent 2,2% des élèves de la région scolarisés dans le 1^{er} degré au cours de l'année scolaire 2015-2016. La part d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré est de 2,1%. Les élèves en situation de handicap de la région sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire⁽³⁾ (respectivement 61,5% des élèves du 1^{er} degré et 63,9% des élèves du 2nd degré contre 38,5% et 36,1% en enseignement spécial).

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, plus de 9700 élèves scolarisés dans le 1^{er} et le 2nd degré présentent des troubles ou atteintes (47,5% d'entre eux ont des troubles intellec-

tuels et cognitifs, 18,2% des troubles du psychisme, 12,8% des troubles du langage et de la parole et 6,1% des troubles moteurs y compris des dyspraxies).

Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)⁽⁴⁾ [O] est délivrée fin 2016 en région à 8491 jeunes, soit un taux de 13,7 bénéficiaires pour 1000 jeunes de moins de 20 ans (14,9‰ en France hexagonale fin 2015).

Fin 2015, le Centre-Val de Loire compte près de 40767 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)⁽⁵⁾ [O], ce qui représente un taux de 2,8 allocataires pour 100 adultes de 20 à 64 ans (2,8% en France hexagonale). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires de l'AAH varie de 2,2% dans l'Eure-et-Loir à 4,3% dans l'Indre. *L'implantation des services et établissements sur les territoires impactent les forts taux d'allocataires de l'AAH et l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.*

Fin 2015, la France compte 5,0 allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH)⁽⁶⁾ ou de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans et 5,0‰ pour les 60 ans et plus. Le Cher présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce quelle que soit la classe d'âge (9,0‰ pour les moins de 60 ans et 6,8‰ pour les 60 ans et plus) ■

1. Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la CDDPAH, peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne en situation de handicap, ou le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
2. Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
3. La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants en situation de handicap. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
4. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant en situation de handicap. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) remplace l'allocation d'éducation spécialisée (AES). Il ne s'agit que d'un changement de dénomination, les modalités d'attribution de l'allocation restent les mêmes.
5. Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH), financée par l'Etat et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
6. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2015 par catégorie d'établissement⁽¹⁾ – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'hébergement								
Maisons d'accueil spécialisées (Mas)								
<i>nombre d'établissements</i>	4	2	6	6	4	5	27	661
<i>nombre de places installées</i>	91	89	185	194	145	181	885	27 253
Foyers d'accueil médicalisé (Fam)								
<i>nombre d'établissements</i>	6	11	5	11	9	14	56	935
<i>nombre de places installées</i>	175	306	125	257	226	300	1 389	27 757
Foyers de vie								
<i>nombre d'établissements</i>	7	13	11	20	11	19	81	1 673
<i>nombre de places installées</i>	224	521	204	549	272	514	2 284	48 636
<i>dont nombre de places en accueil de jour</i>	60	74	56	183	49	165	587	12 384
Foyers d'hébergement								
<i>nombre d'établissements</i>	9	10	11	17	9	13	69	1 278
<i>nombre de places installées</i>	335	274	145	469	300	509	2 032	38 944
Foyers polyvalents (2)								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	2	2	76
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	35	35	3 071
Établissements expérimentaux								
<i>nombre d'établissements</i>	0	1	0	2	2	1	6	132
<i>nombre de places installées</i>	0	16	0	114	6	11	147	2 985
Structures d'accueil temporaire (3)								
<i>nombre de places installées</i>	19	14	9	28	22	51	143	2 995
Établissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)								
<i>nombre d'établissements</i>	8	14	13	16	11	22	84	1 464
<i>nombre de places installées</i>	600	787	475	1 255	598	1 222	4 937	115 719
Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités Évaluation Réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	0	3	2	0	6	154
<i>nombre de places installées</i>	86	0	0	101	130	0	317	10 636
Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah) (4)								
<i>nombre de places</i>	302	257	181	492	351	361	1 944	46 762

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap au 31.12.2015 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	0,6‰	0,4‰	1,7‰	0,6‰	0,9‰	0,5‰	0,7‰	0,8‰
Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé au 31.12.2015 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	1,1‰	1,4‰	1,2‰	0,8‰	1,7‰	0,8‰	1,1‰	0,8‰
Taux d'équipement en places dans les foyers de vie au 31.12.2015 (inclut les foyers occupationnels) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	1,4‰	2,4‰	1,9‰	1,7‰	1,4‰	1,5‰	1,7‰	1,5‰
Taux d'équipement en places dans les établissements et service d'aide par le travail (Esat) au 31.12.2015 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	4,0‰	3,6‰	4,5‰	4,2‰	3,8‰	3,7‰	3,9‰	3,5‰

Pages 22-23 :

Sources : Statiss (Drees, ARS, Finess).

- (1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places.
- (2) Les établissements classés en catégorie Fam sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisés, même si d'autres types de lits y sont présents.
- (3) La catégorie «foyer d'accueil polyvalent» a été créée dans Finess dans le but d'attribuer un seul numéro Finess aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert, de l'accueil foyer de vie et de l'accueil médicalisé (et éviter ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes).
- (4) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement.
- (5) Services autonomes et services rattachés à un établissement.

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2016 pour 100 adultes de 20 à 64 ans	6 690 (3,9%)	5 327 (2,2%)	5 186 (4,3%)	9 568 (2,8%)	5 467 (3,0%)	8 529 (2,3%)	40 767 (2,8%)	1 027 100 (31.12.2015) (2,8%)
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2015* pour 1000 personnes de moins de 60 ans pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	1,6‰ 1,7‰	1,2‰ 3,1‰	1,2‰ 1,4‰	0,5‰ 0,6‰	0,7‰ 1,1‰	0,9‰ 1,1‰	ND	0,9‰ 1,3‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2015* pour 1000 personnes de moins de 60 ans pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	7,4‰ 5,1‰	2,4‰ 2,5‰	5,5‰ 3,7‰	3,7‰ 2,5‰	5,4‰ 3,7‰	3,6‰ 3,5‰	ND	4,1‰ 3,7‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2015* pour 1000 personnes de moins de 60 ans pour 1000 personnes de 60 ans ou plus	9,0‰ 6,8‰	3,5‰ 5,6‰	6,7‰ 5,1‰	4,2‰ 3,1‰	6,1‰ 4,7‰	4,4‰ 4,6‰	ND	5,0‰ 5,0‰

Sources : Drees, Caf, MSA, Insee (RP 2014)

*Sources : Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2016 (résultats arrêtés fin 2016). Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

VALEURS COMMENTÉES

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2015 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME)								
<i>nombre d'établissements</i>	9	9	6	13	8	14	59	1 233
<i>nombre de places installées</i>	372	664	272	653	375	757	3 093	66 590
Établissements enfants et adolescents polyhandicapés								
<i>nombre d'établissements</i>	1	2	1	1	3	2	10	197
<i>nombre de places installées</i>	25	57	7	60	29	54	232	5 390
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)								
<i>nombre d'établissements</i>	2	2	1	7	5	3	20	443
<i>nombre de places installées</i>	83	51	48	311	144	90	727	15 107
Établissements pour déficients moteurs (IEM)								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	1	1	0	2	5	140
<i>nombre de places installées</i>	54	0	62	60	0	57	233	7 138
Établissements pour déficients sensoriels (1)								
<i>nombre d'établissements</i>	0	1	0	1	0	1	3	111
<i>nombre de places installées</i>	0	52	0	50	0	96	198	7 065
Établissements expérimentaux								
<i>nombre d'établissements</i>	0	1	1	1	0	0	3	89
<i>nombre de places installées</i>	0	12	24	10	0	0	46	1 284
Jardins d'enfants spécialisés								
<i>nombre d'établissements</i>	0	3	0	0	1	2	6	8
<i>nombre de places installées</i>	0	39	0	0	18	44	101	164
Structures d'accueil temporaire								
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	287
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes) (2)								
<i>nombre de services</i>	5	12	5	15	12	17	66	1 636
<i>nombre de places installées</i>	260	243	164	542	271	438	1 918	48 356
Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) au 31.12.2015 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	7,9‰	7,4‰	8,2‰	7,9‰	6,9‰	6,0‰	7,2‰	6,5‰

Sources: Statiss (Drees, ARS, Finess)

(1) Rassemblent trois types d'établissements ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs et pour déficients auditifs et visuels.

(2) Services autonomes et services rattachés à un établissement.

VALEURS COMMENTÉES

Scolarité des enfants en situation de handicap

DONNÉES GÉNÉRALES

18

Prestations sociales

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2016 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	1 006 14,9‰	1 773 16,0‰	834 17,7‰	1 690 11,6‰	1 359 17,5‰	1 829 10,8‰	8 491 13,7‰	232 194 (31.12.2015) 14,9‰

Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2014)

Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) * (année scolaire 2015-2016) (en %)	2,3%	2,3%	3,0%	2,2%	2,2%	1,7%	2,2%	ND
<i>filles</i>	1,6%	1,5%	2,0%	1,5%	1,5%	1,2%	1,5%	
<i>garçons</i>	2,9%	3,1%	4,0%	2,9%	2,8%	2,3%	2,8%	
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) * (année scolaire 2015-2016) (en %)	1,8%	2,5%	1,9%	2,5%	2,0%	1,6%	2,1%	
<i>filles</i>	1,4%	1,6%	1,1%	1,6%	1,2%	1,1%	1,4%	
<i>garçons</i>	2,2%	3,3%	2,7%	3,3%	2,8%	2,1%	2,7%	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016) * (en %)								
En classe ordinaire	56,7%	67,5%	58,7%	69,5%	59,2%	53,3%	61,5%	
<i>filles</i>	46,9%	60,3%	47,8%	62,6%	52,3%	46,3%	53,9%	
<i>garçons</i>	61,7%	70,9%	63,9%	73,0%	62,9%	56,7%	65,4%	
En enseignement spécial	43,3%	32,5%	41,3%	30,5%	40,8%	46,7%	38,5%	
<i>filles</i>	53,1%	39,7%	52,2%	37,4%	47,7%	53,7%	46,1%	
<i>garçons</i>	38,3%	29,1%	36,1%	27,0%	37,1%	43,3%	34,6%	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (en %)								
En classe ordinaire	60,1%	71,6%	50,7%	76,3%	57,9%	49,7%	63,9%	
<i>filles</i>	52,2%	60,6%	33,3%	69,1%	45,5%	37,4%	53,4%	
<i>garçons</i>	65,1%	76,6%	57,9%	79,9%	63,3%	56,0%	69,0%	
En enseignement spécial	39,9%	28,4%	49,3%	23,7%	42,1%	50,3%	36,1%	
<i>filles</i>	47,8%	39,4%	66,7%	30,9%	54,5%	62,6%	46,6%	
<i>garçons</i>	34,9%	23,4%	42,1%	20,1%	36,7%	44,0%	31,0%	

Source: Rectorat de l'académie Orléans-Tours

VALEURS COMMENTÉES

Scolarité des enfants en situation de handicap

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nature des troubles ou atteintes des élèves en situation de handicap scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (effectifs et en%)								
<i>Troubles intellectuels et cognitifs</i>	468 45,8%	815 40,9%	447 51,9%	1 038 42,2%	610 50,3%	1 243 57,2%	4 621 47,5%	ND
<i>Troubles du psychisme</i>	235 23,0%	351 17,6%	260 30,2%	447 18,2%	181 14,9%	299 13,8%	1 773 18,2%	
<i>Troubles du langage et de la parole</i>	78 7,6%	273 13,7%	41 4,8%	494 20,1%	140 11,6%	218 10,0%	1 244 12,8%	
<i>Troubles moteurs y compris les dyspraxies</i>	75 7,3%	76 3,8%	44 5,1%	166 6,7%	92 7,6%	142 6,5%	595 6,1%	
<i>Troubles viscéraux</i>	26 2,5%	20 1,0%	ND 0,5%	15 0,6%	17 1,4%	32 1,5%	114 1,2%	
<i>Troubles visuels</i>	14 1,4%	30 1,5%	17 2,0%	53 2,2%	12 1,0%	40 1,8%	166 1,7%	
<i>Troubles auditifs</i>	45 4,4%	61 3,1%	20 2,3%	74 3,0%	34 2,8%	96 4,4%	330 3,4%	
<i>Plusieurs troubles associés</i>	58 5,7%	199 10,0%	26 3,0%	126 5,1%	93 7,7%	67 3,1%	569 5,9%	
<i>Autres troubles</i>	22 2,2%	169 8,5%	ND 0,3%	48 2,0%	33 2,7%	37 1,7%	312 3,2%	
Total	1 021 100%	1 994 100%	862 100%	2 461 100%	1 212 100%	2 174 100%	9 724 100%	

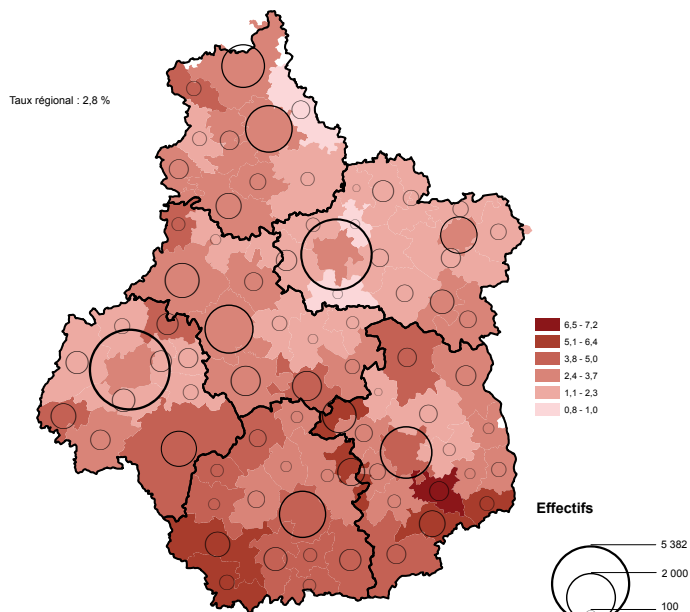
Source: Rectorat de l'académie Orléans-Tours

VALEURS COMMENTÉES



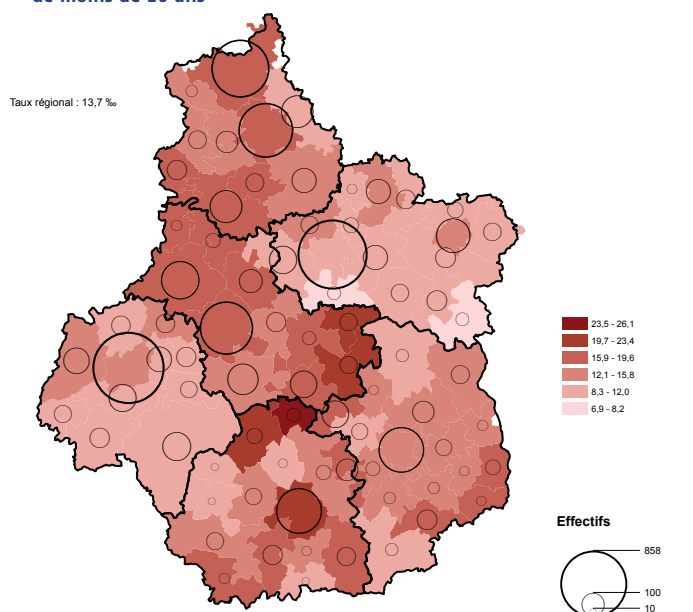
CARTOGRAPHIE

17 Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2015 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2014) – IGN
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

18 Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2016 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2014) – IGN
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire



5 Personnes âgées

Au 1^{er} janvier 2015, l'espérance de vie à 60 ans en France est de 22,9 ans chez les hommes et 27,4 ans chez les femmes. À l'échelle infrarégionale, **les habitants de l'Indre-et-Loire ont l'espérance de vie à 60 ans la plus élevée** (respectivement 23,5 ans et 28,1 ans). À l'inverse, c'est dans **l'Indre que l'espérance de vie à 60 ans des habitants est la plus faible** (22,0 ans chez les hommes et 26,6 ans chez les femmes).

Les **personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules** représentent en 2014 en région, **37,7% des personnes âgées** (21,6% des hommes de 75 ans et plus et 48,0% des femmes de 75 ans et plus) [1]. À l'échelle nationale, 38,5% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules. Entre 2009 et 2014, le nombre de personnes âgées vivant seules a progressé en région de 1,5% soit une hausse comparable au niveau national (1,4%). Ceci s'explique par le développement de l'offre de proximité de services à la personne, en ville comme en milieu rural. Ainsi, les personnes âgées vivent de plus en plus longtemps à domicile. Sur les territoires de la région, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher ont la plus faible part de personnes âgées vivant seules (36,9%) et l'Indre la plus élevée (38,8%).

Au recensement de population de 2014, **89,8% des personnes de 75 ans et plus de la région vivent à leur domicile et 10,0% dans un établissement** social de court séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, une résidence autonomie ou une résidence sociale (contre 90,2% et 9,5% au niveau national).

La région Centre-Val de Loire compte **29 247 places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)** [1], auxquelles s'ajoutent **3 124 places en résidence autonomie et 252 places en maisons de retraite non Ehpad**. Fin 2015, le **taux d'équipement régional en Ehpad** est de **108,4** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus (101,4‰ en France hexagonale). **Le taux d'équipement en structures d'hébergement non Ehpad** est quant à lui de 17,5‰ (25,5‰ au niveau national). L'offre en région est complétée par **1 349 lits et places en unité de soins de longue durée (USLD)**.

En matière d'**hébergement temporaire** [2], **950 places** sont disponibles dans les différents établissements d'accueil de la région. Elle compte également **556 places** installées d'**accueil de jour** fin 2015.

Fin 2015, **20,5% des personnes âgées de 75 ans et plus au niveau national sont bénéficiaires de l'Apa** [3] dont **11,9% à domicile et 8,5% en établissement**. À l'échelle des départements de la région, le taux de bénéficiaires de l'Apa varie de 17,0% dans l'Indre-et-Loire à 21,9% dans le Loir-et-Cher. C'est dans le Loir-et-Cher, qu'est observée la part la plus importante de personnes âgées bénéficiaires de l'Apa à domicile (11,7%) ainsi qu'en établissement (10,2%).

Des aides peuvent être accordées aux personnes âgées pour les actes de la vie quotidienne (dans le présent document, il s'agit des données relatives aux aides délivrées par la Carsat et la MSA). Fin 2016, **8 572 personnes âgées bénéficient d'une aide-ménagère à domicile** [4], soit un **taux de 31,4 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus**. Les femmes bénéficient plus souvent d'une aide-ménagère à domicile que les hommes (34,8‰ contre 26,0‰). Le nombre de bénéficiaires d'une aide-ménagère à domicile a augmenté de 20,6% entre fin 2015 et fin 2016.

En 2014, l'**indice de grand vieillissement** [4] [5] de la **région Centre-Val de Loire** est de **50,1** personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans (38,9 chez les hommes et 59,8 chez les femmes). Il est de **47,3 au niveau national**. L'indice varie en région de 48,0 dans le Loiret à 53,3 dans l'Indre.

Le **minimum vieillesse** [5] [6] est délivré fin 2016 à **12 569 habitants de la région**, soit un taux de **24,0 bénéficiaires** pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus. Il est le plus faible dans le Loir-et-Cher (19,3‰) et le plus élevé dans l'Indre (27,6‰). La représentation cartographique montre des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certains EPCI ruraux du sud de la région ■

1. Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les logements-foyers proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les Ehpad sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.
2. L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier aux aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).
3. Depuis le 1^{er} janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa), administrée et financée principalement par les conseils départementaux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.
4. L'indice de grand vieillissement permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âges des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
5. Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

19

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2014	14 323 (38,6%)	14 877 (36,9%)	12 075 (38,8%)	23 280 (37,4%)	14 834 (36,9%)	23 720 (38,1%)	103 109 (37,7%)	2 294 056 (38,5%)
<i>hommes</i>	3 209 (22,4%)	3 335 (21,2%)	2 853 (23,9%)	4 839 (20,1%)	3 586 (22,4%)	5 169 (21,3%)	22 991 (21,6%)	483 571 (21,5%)
<i>femmes</i>	11 114 (48,7%)	11 543 (46,9%)	9 222 (48,1%)	18 441 (48,4%)	11 248 (46,5%)	18 550 (48,8%)	80 118 (48,0%)	1 810 515 (48,8%)
Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2014 (effectifs et en % des 75 ans et plus)								
Vivent en logement ordinaire	33 269 (89,6%)	36 155 (89,6%)	27 989 (89,9%)	56 194 (90,2%)	35 807 (89,0%)	56 145 (90,1%)	245 559 (89,8%)	5 377 933 (90,2%)
<i>hommes</i>	13 337 (93,1%)	14 723 (93,5%)	11 176 (93,5%)	22 703 (94,1%)	14 904 (93,0%)	22 804 (94,0%)	99 647 (93,6%)	2 106 385 (93,7%)
<i>femmes</i>	19 932 (87,3%)	21 432 (87,1%)	16 813 (87,7%)	33 491 (87,9%)	20 903 (86,4%)	33 341 (87,6%)	145 912 (87,4%)	3 271 548 (88,2%)
Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, résidence autonomie ou résidence sociale	3 846 (10,4%)	4 083 (10,1%)	3 085 (9,9%)	5 870 (9,4%)	4 345 (10,8%)	6 089 (9,8%)	27 318 (10,0%)	565 941 (9,5%)
<i>hommes</i>	977 (6,8%)	1 025 (6,5%)	759 (6,3%)	1 399 (5,8%)	1 109 (6,9%)	1 417 (5,8%)	6 685 (6,3%)	137 834 (6,1%)
<i>femmes</i>	2 869 (12,6%)	3 059 (12,4%)	2 327 (12,1%)	4 470 (11,7%)	3 236 (13,4%)	4 672 (12,3%)	20 633 (12,4%)	428 107 (11,5%)
Autre	34 (0,1%)	108 (0,3%)	46 (0,1%)	170 (0,3%)	72 (0,2%)	65 (0,1%)	495 (0,2%)	15 229 (0,3%)
Indice de grand vieillissement en 2014 (nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes âgées de 65 à 79 ans)	48,5	48,6	53,3	51,1	52,8	48,0	50,1	47,3
<i>hommes</i>	36,6	37,9	41,0	40,0	41,7	37,2	38,9	35,7
<i>femmes</i>	59,0	58,0	64,1	60,4	62,5	57,4	59,8	57,1
Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2014	16,5%	16,9%	17,9%	17,8%	18,0%	16,4%	17,2%	16,3%
<i>hommes</i>	11,9%	12,9%	13,3%	13,6%	13,9%	12,4%	13,0%	11,8%
<i>femmes</i>	20,0%	19,9%	21,4%	20,9%	21,2%	19,5%	20,4%	19,6%
Espérance de vie à 60 ans au 1^{er} janvier 2015*								
<i>hommes</i>	22,2	23,1	22,0	23,5	23,3	22,8	ND	22,9
<i>femmes</i>	26,7	27,2	26,6	28,1	27,2	27,2		27,4

Source: Insee (RP 2014)

*Sources: Insee, estimations de population, État civil

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2015 (publiques ou privées)

Types d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement permanent :								
Maison de retraite non Ehpad								
<i>nombre d'établissements</i>	2	1	2	4	1	2	12	347
<i>nombre de places installées</i>	16	24	44	93	20	55	252	8 021
Logement foyer (1)								
<i>nombre d'établissements</i>	13	9	7	30	12	15	86	2 298
<i>nombre de places installées</i>	563	200	151	1 148	400	662	3 124	110 134
Ehpad								
<i>nombre d'établissements</i>	42	47	40	65	52	68	314	7 369
<i>nombre de places installées</i>	4 182	4 316	3 260	6 312	4 655	6 522	29 247	596 462
Hébergement temporaire								
<i>nombre de places installées (2)</i>	122	108	89	255	144	232	950	15 817
Accueil de jour								
<i>nombre de places installées (3)</i>	84	62	40	165	96	109	556	21 480
Unités de soins de longue durée (USLD) (4)								
<i>nombre d'établissements</i>	6	4	4	2	2	5	23	588
<i>nombre de lits</i>	277	222	155	205	160	330	1 349	31 218
Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2015 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)								
	23,1‰	11,4‰	11,4‰	23,4‰	14,7‰	17,0‰	17,5‰	25,5‰
Taux d'équipement en places dans les Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2015 (EHPAD)								
	113,0‰	110,0‰	106,2‰	102,3‰	117,7‰	105,7‰	108,4‰	101,4‰



Sources : Drees, Finess, données SAE déclarées par les établissements, base administrative; ARS

(1) Changement d'appellation en cours: résidence autonomie

(2) On compte l'ensemble des places d'accueil temporaire quelle que soit la catégorie d'établissement

(3) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour personnes âgées

(4) Source SAE – Établissements ayant rempli le bordereau USLD (ayant signé ou non une convention tripartite)

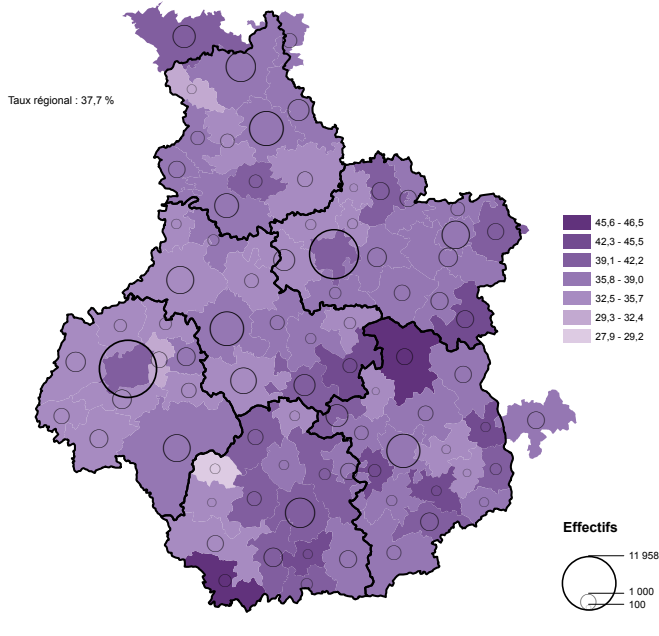
Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Bénéficiaires de l'Apa à domicile ou en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2015	20,4%	19,1%	17,2%	17,0%	21,9%	18,5%		20,5%
Bénéficiaires de l'Apa à domicile en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2015	10,7%	10,0%	8,8%	9,2%	11,7%	9,1%	ND	11,9%
Bénéficiaires de l'Apa en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2015	9,7%	9,0%	8,4%	7,8%	10,2%	9,3%		8,5%
 Nombre d'allocataires du minimum vieillesse** pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus (31.12.2016)	1 965 27,3‰	1 582 20,0‰	1 587 27,6‰	2 933 24,8‰	1 446 19,3‰	3 056 24,9‰	12 569 24,0‰	
<i>hommes</i>	849 (27,4‰)	762 (22,2‰)	659 (26,9‰)	1 198 (23,9‰)	663 (20,4‰)	1 482 (27,9‰)	5 613 (24,9‰)	ND
<i>femmes</i>	1 116 (27,3‰)	820 (18,3‰)	928 (28,1‰)	1 735 (25,4‰)	783 (18,4‰)	1 574 (22,6‰)	6 956 (23,3‰)	
 Nombre de bénéficiaires d'une aide-ménagère à domicile** pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus (31.12.2016)	1 197 32,2‰	622 15,4‰	1 924 31,8‰	2 513 40,4‰	907 22,5‰	1 409 22,6‰	8 572 31,4‰	ND
<i>hommes</i>	340 (23,7‰)	190 (12,1‰)	643 (53,8‰)	869 (36,0‰)	341 (21,3‰)	385 (15,9‰)	2 768 (26,0‰)	
<i>femmes</i>	857 (37,5‰)	432 (17,6‰)	1 281 (66,8‰)	1 644 (43,1‰)	566 (23,4‰)	1 024 (26,9‰)	5 804 (34,8‰)	

*Sources: Drees, Enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2016 (résultats arrêtés fin 2016)

**Sources: Carsat Centre-Val de Loire, MSA, Insee (RP 2014)

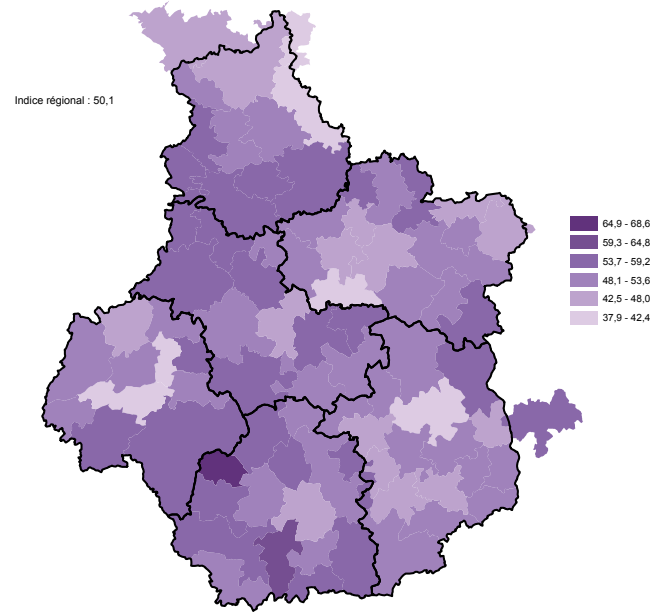


19 [Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2014



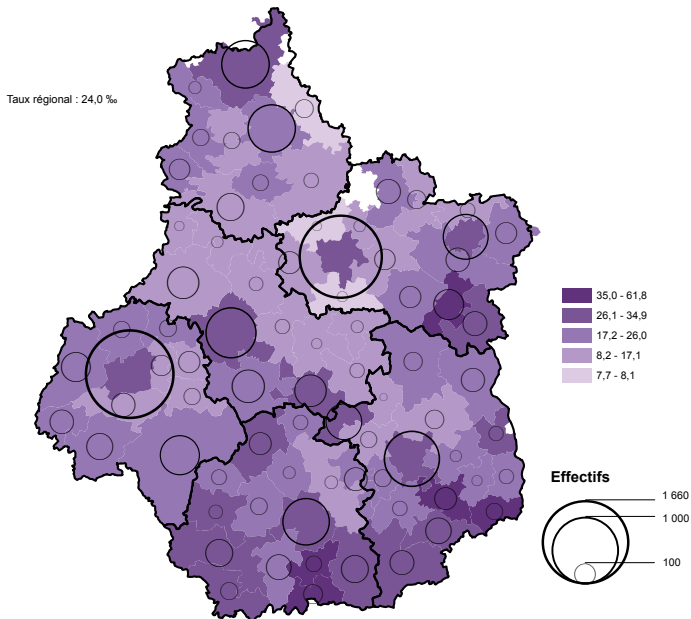
Sources: Insee (RP 2014) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

20 [Indice de grand vieillissement en 2014



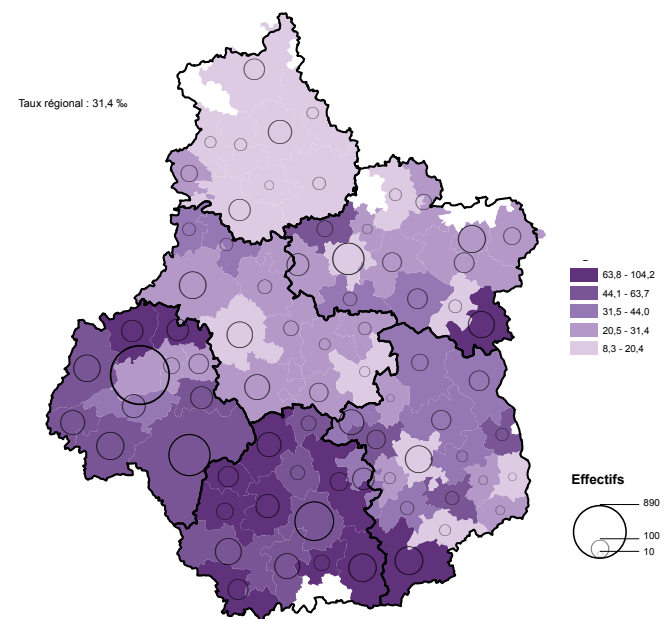
Sources: Insee (RP 2014) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

21 [Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2016 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2014) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

22 [Nombre de bénéficiaires d'une aide-ménagère à domicile au 31.12.2016 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus




Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2014) – IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire


En 2013, le **taux de pauvreté** ⁽¹⁾ en région Centre-Val de Loire est de 12,5 %, soit un taux **inférieur** de 2 points à celui relevé en **France hexagonale** (14,5 %). Au niveau départemental, le taux de pauvreté varie de 11,5 % dans l'Eure-et-Loir à 14,3 % dans le Cher et l'Indre. Rapporté à l'âge, **les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (22,8 % en France hexagonale). D'une manière générale, quelle que soit la classe d'âge, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté les plus élevés.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

Au 31 décembre 2016, le **Centre-Val de Loire** compte près de **470 000 allocataires de prestations sociales**, ce qui représente **41,2 % des ménages**. Au total, **46,9 % de la population de la région est couverte par au moins une prestation sociale**. Le taux varie de 41,1 % dans l'Indre à 49,2 % dans le Loiret.

Le **revenu de solidarité active (RSA)** ⁽²⁾ concerne fin 2016, en région, **57 319 allocataires**, dont 57 247 du RSA socle. Le taux de **bénéficiaires du RSA socle est de 3,6 pour 100 personnes de 15 à 64 ans** . Le **RSA socle majoré est attribué à 7 281 allocataires de la région (12,7 % de l'ensemble des allocataires du RSA socle) et le RSA socle non majoré à 49 966 habitants (87,3 %)**. Les taux de bénéficiaires du RSA socle sont d'une manière générale plus élevés dans les EPCI urbanisés de la région.


Fin 2016, le Centre-Val de Loire dénombre 3,6 allocataires du RSA socle pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans. Le taux varie en région de 3,0 % dans l'Eure-et-Loir à 5,0 % dans le Cher. Le RSA socle majoré représente quant à lui en région 9,6 allocataires pour 100 familles monoparentales. Le Cher a le taux le plus élevé et l'Eure-et-Loir le plus faible (12,6 % contre 8,0 %).

Fin 2016, **près de 24 300 bénéficiaires de la région perçoivent l'allocation de soutien familial (ASF)** ⁽³⁾ , **soit un taux de 6,9 allocataires pour 100 familles monoparentales avec enfant(s)** de moins de 25 ans (7,3 % au niveau national au 31.12.2015). L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés (Communautés d'agglomérations et communautés urbaines).


L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** ⁽⁴⁾ concerne en **Centre-Val de Loire**, fin 2016, 16 744 allocataires, ce qui représente **12,7 bénéficiaires** pour 1 000 adultes de 18 à 59 ans (12,3 % en France hexagonale). Entre fin 2015 et fin 2016, le nombre d'allocataires en région a diminué de -4,2 % (de -1,4 % dans l'Indre-et-Loire à -8,8 % dans le Loir-et-Cher).

Fin 2016, 397 habitants du Centre-Val de Loire bénéficient de l'allocation temporaire d'attente (ATA) ⁽⁵⁾, soit 11 % de bénéficiaires de moins qu'en 2015.

L'**allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** ⁽⁶⁾ concerne fin 2016 près de 2 150 habitants de la région, ce qui correspond à un **taux de 1,9 bénéficiaire de l'ASI pour 1 000 adultes** de 25 à 59 ans (2,7 ‰ en France hexagonale). Le taux de bénéficiaires varie en région de 1,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire à 3,3 ‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. La **région Centre-Val de Loire** compte au 1^{er} janvier 2016, près de **191 500 logements sociaux, soit une densité de 16,8 logements sociaux pour 100 résidences principales** (16,7 % en France hexagonale) .

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus ⁽⁷⁾. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui a pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1^{er} poste de dépenses des foyers français.

Au 31 décembre 2016, **près de 229 000 résidents de la région ont bénéficié d'une allocation logement (ALS, ALF, APL)** , soit **200,4 bénéficiaires pour 1 000 ménages** (224,6 ‰ au niveau national fin 2015). Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infrarégionale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés d'une manière générale dans les EPCI les plus urbanisés de la région ■

1. Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
2. Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1^{er} juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité a été supprimé en 2016. Une prime d'activité s'est substituée au RSA activité. Dès lors, le RSA correspond au RSA socle et au RSA jeune.
3. L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
4. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
5. L'allocation temporaire d'attente (ATA) a été créée en 2005 en remplacement de l'allocation d'insertion (AI). L'ATA est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion. A compter du 1^{er} novembre 2015, les demandeurs d'asile (toutes procédures confondues), les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection temporaire ainsi que les ressortissants étrangers admis au séjour sur le fondement de l'article L.316-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) sont concernés par l'allocation demandeur d'asile (ADA) et sont transférés vers l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection subsidiaire, les apatrides, les salariés expatriés et les détenus libérés demeurent à la charge de Pôle emploi au titre de l'ATA.
6. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
7. Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définis par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20% de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2013	14,3%	11,5%	14,3%	11,7%	12,4%	12,6%	12,5%	14,5%
Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2013								
<i>Moins de 30 ans</i>	25,0%	18,6%	25,1%	22,0%	21,3%	20,9%		22,8%
<i>De 30 à 39 ans</i>	18,3%	14,0%	17,6%	13,7%	16,2%	16,1%		16,7%
<i>De 40 à 49 ans</i>	17,6%	13,7%	17,1%	13,5%	15,3%	14,8%	ND	16,9%
<i>De 50 à 59 ans</i>	14,0%	10,7%	14,6%	10,8%	11,9%	11,1%		14,0%
<i>De 60 à 74 ans</i>	8,3%	6,8%	8,5%	6,6%	6,6%	7,5%		9,3%
<i>75 ans ou plus</i>	8,1%	5,8%	10,3%	7,1%	6,7%	5,7%		8,9%
Nombre total d'allocataires de prestations sociales au 31.12.2016 pour 100 ménages	57 392 (40,4%)	72 051 (39,6%)	39 670 (37,5%)	121 839 (44,6%)	56 973 (38,5%)	121 687 (42,0%)	469 612 (41,2%)	11 661 584 (31.12.2015) (41,6%)
Nombre total de personnes couvertes par les prestations sociales au 31.12.2016 pour 100 personnes	137 833 (44,4%)	206 832 (47,7%)	93 062 (41,1%)	291 999 (48,4%)	148 975 (44,7%)	329 675 (49,2%)	1 208 376 (46,9%)	30 767 588 (31.12.2015) (48,1%)
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2016	9 388	8 114	4 816	13 398	7 057	14 546	57 319	
<i>dont RSA socle</i>	9 374	8 104	4 807	13 380	7 048	14 534	57 247	ND
<i>dont RSA socle majoré</i>	1 169	983	715	1 608	823	1 983	7 281	
<i>dont RSA socle non majoré</i>	8 205	7 121	4 092	11 772	6 225	12 551	49 966	
Nombre d'allocataires du RSA socle au 31.12.2016 pour 100 personnes de 15 à 64 ans	9 374 (5,0%)	8 104 (3,0%)	4 807 (3,6%)	13 380 (3,5%)	7 048 (3,5%)	14 534 (3,5%)	57 247 (3,6%)	ND
Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2016 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	1 169 (12,6%)	983 (8,0%)	715 (11,6%)	1 608 (8,8%)	823 (9,2%)	1 983 (9,6%)	7 281 (9,6%)	ND
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2016 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	32 082 (67,7%)	49 641 (77,6%)	22 561 (70,3%)	71 842 (73,7%)	35 457 (74,1%)	77 595 (75,1%)	289 178 (73,8%)	7 063 319 (31.12.2015) ND
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31.12.2016 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	9 316 (19,6%)	8 239 (12,9%)	5 409 (16,8%)	14 896 (15,3%)	7 126 (14,9%)	14 558 (14,1%)	59 544 (15,2%)	1 667 175 (31.12.2015) ND
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2016 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans	2 530 16,4‰	2 680 12,0‰	1 680 15,5‰	3 470 10,9‰	2 180 13,3‰	4 210 12,0‰	16 744 12,7‰	419 749 12,3‰
Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA)* au 31.12.2016	30	70	20	100	40	140	397	11 880



Sources : Caf, MSA au 31.12.2016, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2016, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2016, Dreal Centre-Val de Loire (SOeS, RPLS au 1^{er} janvier 2016), Insee (RP 2014), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

*Sources : Pôle emploi, Fichier national des allocataires (FNA), données brutes

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2015 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans	370 2,8%	281 1,4%	309 3,3%	374 1,4%	217 1,5%	602 2,0%	2 153 1,9%	77 200 2,7%
Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage au 31.12.2016	22	21	17	27	40	14	141	7 400*** (31.12.2015)
24 Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2016 pour 100 résidences principales	21 488 (15,1%)	31 486 (17,3%)	17 952 (17,0%)	48 929 (17,9%)	21 166 (14,3%)	50 507 (17,4%)	191 528 (16,8%)	4 690 100 (16,7%)
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2016 pour 1 000 ménages	13 625 95,8%	15 772 86,8%	10 450 98,7%	31 091 113,7%	12 938 87,4%	30 351 104,8%	114 227 100,1%	2 816 881 (31.12.2015) 100,4%
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2016 pour 1 000 ménages	9 460 66,5%	7 469 41,1%	6 200 58,6%	25 952 94,9%	8 176 55,2%	18 107 62,5%	75 364 66,1%	2 309 823 (31.12.2015) 82,4%
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2016 pour 1 000 ménages	5 724 40,3%	6 750 37,1%	3 718 35,1%	7 357 26,9%	4 937 33,3%	10 555 36,4%	39 041 34,2%	1 171 922 (31.12.2015) 41,8%
25 Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2016 pour 1 000 ménages	28 809 202,6%	29 991 165,0%	20 368 192,4%	64 400 235,5%	26 051 175,9%	59 013 203,7%	228 632 200,4%	6 298 626 (31.12.2015) 224,6%
26 Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2016 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 035 (7,7%)	3 606 (5,7%)	2 148 (7,8%)	5 858 (7,2%)	2 896 (6,6%)	6 715 (7,0%)	24 258 (6,9%)	663 320 (31.12.2015) (7,3%)
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31.12.2016 pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	9 506 239,7%	14 914 237,1%	6 175 224,5%	19 159 234,9%	10 141 231,1%	23 639 248,0%	83 534 238,1%	2 130 534 (31.12.2015) 235,5%

Sources : Caf, MSA au 31.12.2016, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2016, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2016, Dreal Centre-Val de Loire (SOeS, RPLS au 1^{er} janvier 2016), Insee (RP 2014), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

** Sources : Cnamts, CDC, estimations Drees

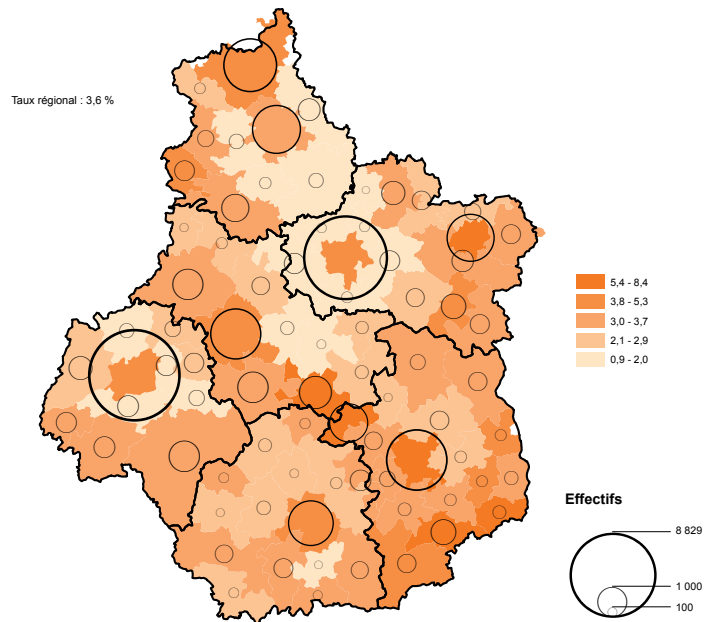
*** Sources : Cnav, MSA, estimations Drees

 VALEURS COMMENTÉES



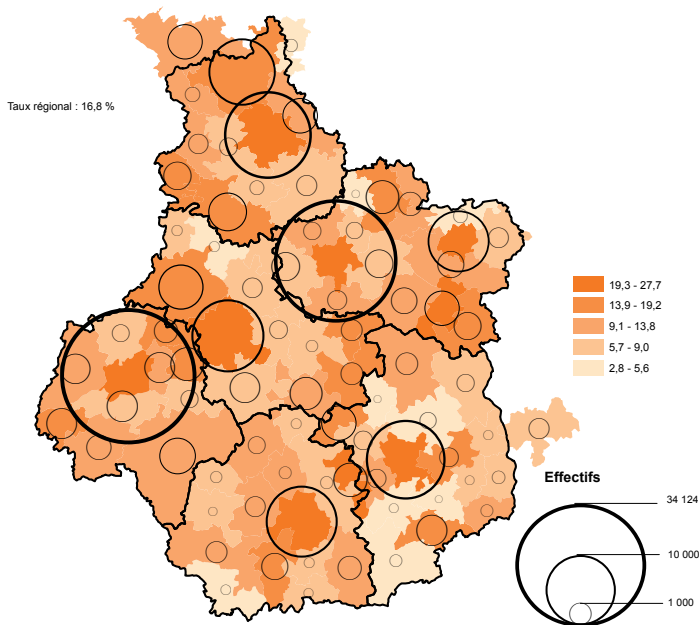
CARTOGRAPHIE

23 Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle au 31.12.2016 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans



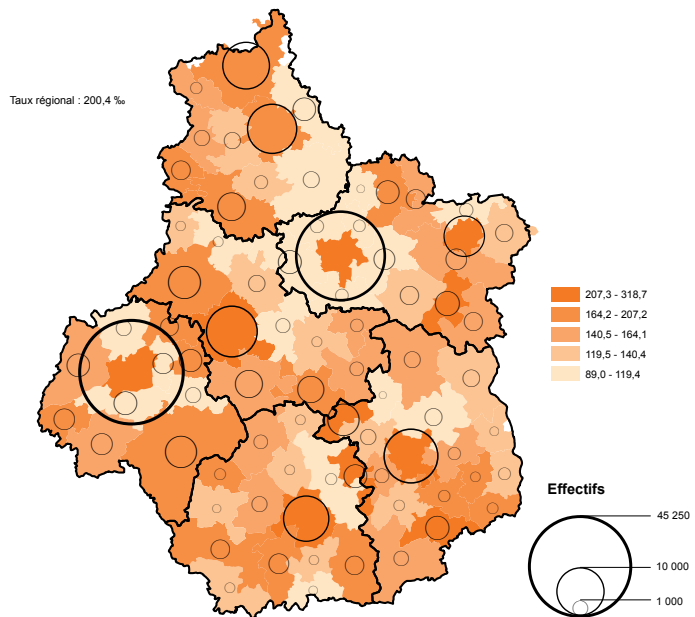
Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2014) - IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

24 Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2016 pour 100 résidences principales



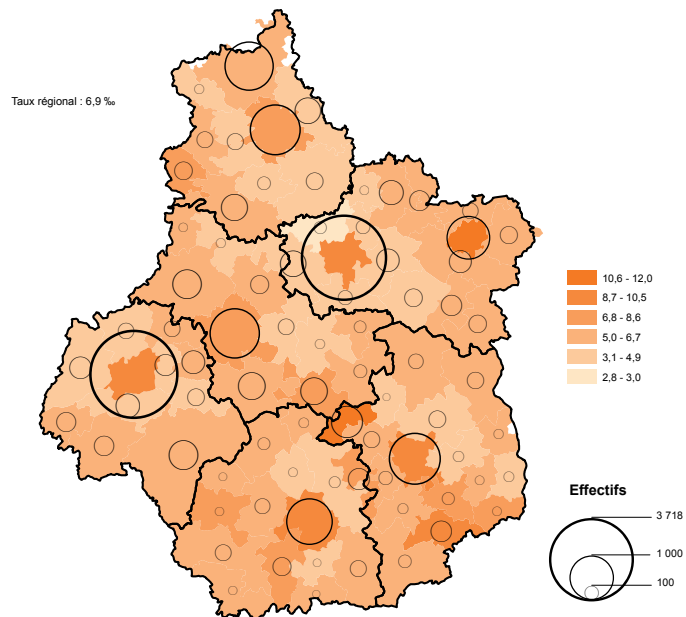
Sources: S0eS, RPLS 2016, Insee (RP 2014) - IGN Geofla -
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

25 Nombre de bénéficiaires d'allocations logement (ALS, ALF, APL) au 31.12.2016 pour 1000 ménages



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2014) - IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

26 Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2016 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2014) - IGN Geofla
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses: accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme « 115 », numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abris, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement et de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, ont été créés les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Au 31 décembre 2015, en région Centre-Val de Loire, les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale offrent plus de 3800 places d'hébergement social** (Cada⁽¹⁾, CHRS⁽²⁾, CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et **près de 5600 places en logement accompagné⁽³⁾** (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

En matière de **places d'hébergement**, en fin d'année 2015, la région en dispose **2252** (locaux d'urgence, appartements d'urgence, baux glissants, etc.) dont **1190 d'urgences** (52,8%), **938 d'insertion** (41,7%) et **124 de stabilisation⁽⁴⁾** (5,5%).

En Centre-Val de Loire, le **taux d'équipement est de 1,8 place d'hébergement pour 1000 adultes** de 20 à 59 ans contre 2,2‰ au niveau national. À l'échelle des départements de la région, il varie de 0,9‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,9‰ dans le Loiret.

La **région compte fin 2015, près de 68000 bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base** (CMU, remplacée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la protection universelle maladie)⁽⁵⁾, **soit 2,6% de la population** (3,1% en France hexagonale). La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)⁽⁶⁾** concerne quant à elle fin 2016, près de **178000 résidents de la région**, soit un **taux de couverture de 6,9%** (7,3% au niveau national). Le taux de bénéficiaires de la CMUC

à l'échelle des départements varie de 6,0% dans l'Indre-et-Loire à 7,7% dans le Cher.

Fin 2016, l'**aide médicale d'État⁽⁷⁾** est délivrée à **5514 habitants de la région** ■

1. Les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
2. Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'Etat et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types: en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison, ...), d'autres sont des établissements de droit commun dit « tout public » (jeunes en errance, grands exclus, ...) (Etude ORS/Creai, « Les usagers des CHRS: profils et parcours vers le logement », mars 2013, 76 p).
3. Le terme « logement accompagné » recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.
4. L'hébergement de stabilisation est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.
5. La couverture maladie universelle de base permet l'accès à l'assurance maladie, pour la part obligatoire, pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle, maintien de droits, ayant-droit, etc.). Depuis le 1^{er} janvier 2016, la protection universelle maladie (Puma) est en vigueur, la CMU de base n'a plus de raison d'être et est donc supprimée. La protection universelle maladie assure aux personnes qui exercent une activité professionnelle en France ou qui résident en France de façon stable et régulière, la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.
6. La couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.
7. L'Aide médicale de l'Etat (AME) vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. A titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ou de la ministre chargé(e) de l'action sociale. La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général. L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMU complémentaire. Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100% pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 31.12.2015 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Hébergement social								
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) <i>nombre de lits, places</i>	122	144	78	234	152	334	1 064	41 325
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) <i>nombre de lits, places</i>	221	210	110	239	230	473	1 483	26 120
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale <i>nombre de lits, places</i>	55	50	62	243	164	621	1 195	30 745
Centres provisoires d'hébergement (CPH) <i>nombre de lits, places</i>	0	0	0	50	0	40	90	1 536
Logement accompagné								
Résidences sociales <i>nombre de lits, places</i>	329	728	274	436	515	604	2 886	108 801
Maisons relais, Pensions de famille <i>nombre de lits, places</i>	80	91	65	129	90	163	618	13 408
Foyers de jeunes travailleurs (1) <i>nombre de lits, places</i>	0	88	80	502	0	258	928	23 291
Foyers de travailleurs migrants (1) <i>nombre de lits, places</i>	164	51	0	321	0	591	1 127	45 592
Nombre de places d'hébergement (2)	185	194	140	462	316	955	2 252	71 598
<i>Dont urgences</i>	55	73	72	229	144	617	1 190	31 923
<i>Dont stabilisation</i>	4	10	0	14	20	76	124	7 996
<i>Dont insertion</i>	126	111	68	219	152	262	938	31 679
Taux d'équipement en places d'hébergement au 31.12.2015 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,2‰	0,9‰	1,3‰	1,5‰	2,0‰	2,9‰	1,8‰	2,2‰

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base au 31.12.2015 (pour 100 habitants)	8 473 (2,7%)	12 548 (2,8%)	5 289 (2,2%)	15 354 (2,5%)	9 272 (2,7%)	16 933 (2,5%)	67 869 (2,6%)	2 044 178 (3,1%)
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) au 31.12.2016 (pour 100 habitants)	24 546 (7,7%)	27 088 (6,1%)	15 124 (6,5%)	37 149 (6,0%)	22 208 (6,5%)	51 654 (7,5%)	177 769 (6,9%)	4 775 807 (7,3%)
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)* au 31.12.2016	429	844	222	1 517	496	2 006	5 514	ND

Sources : Panorama statistique 2016 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Finess, Drees, DRDJSCS, DGCS, ELP 2015, Insee RP, exploitation complémentaire), Fonds CMU (31.12.2015 et 31.12.16), *CPAM

(1) Non transformés en résidences sociales.

(2) En CHRS et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale.

VALEURS COMMENTÉES

Fin 2015, le **Centre-Val de Loire** compte près de **3 000 places d'accueil**⁽¹⁾ pour enfants et adolescents en difficulté sociale, soit **un taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 4,8 places pour 1 000 jeunes** de moins de 20 ans (contre 4,1 % au niveau national).

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

La **moitié des mesures d'aide sociale à l'enfance** des jeunes au niveau national fin 2015 a concerné des **mesures de placements** (50,4 %) (enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (Ase) et placements directs). En région, le taux varie de 26,4 % dans le Loiret à 58,5 % dans l'Indre-et-Loire.

Les actions éducatives regroupent :

- les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés et à leurs familles,
- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Au **niveau national**, fin 2015, **9,2 % des placements sont des placements directs**. Le taux de placements oscille entre 4,0 % dans l'Indre-et-Loire et 10,1 % dans le Loir-et-Cher.

Au total, les **mesures d'aide sociale à l'enfance** (mesures de placements et actions éducatives) concernent **en France**, fin 2015, **1,9 % des enfants de moins de 20 ans**. En région cela correspond à 1,3 % des jeunes de l'Indre-et-Loire et 2,8 % des moins de 20 ans du Loiret ■

1. Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre, qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2015 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loire	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
Établissements d'accueil mère-enfant <i>nombre de places</i>	75	14	9	28	30	30	186	4941
Pouponnières à caractère social <i>nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	853
Foyers de l'enfance <i>nombre de places</i>	93	104	36	137	0	60	430	10478
Maisons d'enfants à caractère social (Mecs) <i>nombre de places</i>	0	628	147	569	265	456	2065	43973
Structures intermédiaires de placement social <i>nombre de places</i>	0	0	0	8	0	0	8	239
Lieux de vie et d'accueil <i>nombre de places</i>	37	22	0	8	0	5	72	2601
Village d'enfants <i>nombre de places</i>	0	50	0	100	0	57	207	1282
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2015 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	3,0‰	7,4‰	4,1‰	5,9‰	3,8‰	3,6‰	4,8‰	4,1‰

Données	Cher	Eure-et-Loire	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Mesures d'Ase (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans* au 31.12.2015	2,3%	2,1%	2,4%	1,3%	2,5%	2,8%	ND	1,9%
Part des mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) dans le total des mesures d'Ase (en%)* au 31.12.2015	54,5%	54,3%	44,6%	58,5%	45,2%	26,4%	ND	50,4%
Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des actions éducatives (en%)* au 31.12.2015	60,9%	28,3%	29,2%	34,7%	34,6%	66,3%	ND	31,4%
Part des mesures administratives dans les mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) (en%)* au 31.12.2015	32,7%	21,7%	16,4%	19,2%	19,4%	7,1%	ND	20,7%
Part des placements directs dans les mesures de placement (en%)* au 31.12.2015	4,9%	8,8%	8,2%	4,0%	10,1%	7,1%	ND	9,2%

Sources: Panorama statistique 2016 Jeunesse, sports, cohésion sociale (DRDJSCS, Finess, Drees, Insee, estimation de population), Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

*Sources: Drees, Enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2016 (résultats arrêtés fin 2016)

 VALEURS COMMENTÉES

Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie:

Densité de population en 2014: (Nombre d'habitants au RP 2014 / Superficie en km²)

Taux d'accroissement annuel de la population entre 2009 et 2014: ((Nombre d'habitants au RP 2014 / Nombre d'habitants au RP 2009)^{(1/5)-1})*100

Part des moins de 20 ans en 2014: (Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2014 / Population totale au RP 2014)*100

Part des moins de 60 ans en 2014: (Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2014 / Population totale au RP 2014)*100

Part des 20- 64 ans en 2014: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2014 / Population totale au RP 2014)*100

Part des 65 ans ou plus en 2014: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2014 / Population totale au RP 2014)*100

Part des 75 ans ou plus en 2014: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2014 / Population totale au RP 2014)*100

Indice de vieillissement en 2014: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2014 / Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2014)*100

Part des ménages selon le type de ménages en 2014: (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2014 / Nombre de ménages au RP 2014)*100

Part des 25- 59 ans en 2014: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2014 / Population totale au RP 2014)*100

Part des 25-59 ans vivant seuls en 2014: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2014 / Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2014)*100

Part de familles monoparentales en 2014: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2014 / Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2014)*100

Part d'enfant(s) de familles sans actif occupé en 2014: (Nombre d'enfant(s) de familles sans actif occupé au RP 2014 / Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2014)*100

Emploi, chômage et revenu:

Population active de 15 ans et plus en 2014: (Nombre d'actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2014 / Population de 15 à 64 ans au RP 2014)*100

Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2014: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2014 / Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2014) par groupe d'âge décennaux et par sexe * 100

Part d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire en 2014 (Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2014 / Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2014)*100

Part des emplois salariés fin 2014 (Nombre d'emplois salariés au 31.12.2014 / Nombre total d'emplois au 31.12.2014)*100

Part des emplois salariés selon le secteur d'activité fin 2014 (Nombre d'emplois salariés selon le secteur d'activité au 31.12.2014 / Nombre total d'emplois salariés au 31.12.2014)*100

Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2014: (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2014 / Population active ayant un emploi au RP 2014)*100

Part de cadres dans la population active en 2014: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2014 / Population active ayant un emploi au RP 2014)*100

Part d'ouvriers dans la population active en 2014: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2014 / Population active ayant un emploi au RP 2014)*100

Part d'employés dans la population active en 2014: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2014 / Population active ayant un emploi au RP 2014)*100

Part des foyers fiscaux imposés en 2014: (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2014 / Nombre total de foyers fiscaux en 2014)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 smic au 31 décembre 2016 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 smic au 31 décembre 2016 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Densité de dossiers de surendettement en 2016: (Nombre de dossiers de surendettement en 2016 / Population de 15 ans et plus)*100

Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2016: (Nombre de chômeurs moyen au 4^e trimestre 2016 / Population active)*100

Part des DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2016: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2016 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2016)*100

Part des femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2016: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2016 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2016)*100

Part des femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2016: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2016 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2016)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2016: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2016 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2016)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2016: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2016 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2016)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2016: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2016 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2016)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2016: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2016 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2016)*100

Enseignement, scolarité :

Taux de collégiens boursiers (public+privé sous contrat) (année scolaire 2016-2017): (Nombre d'élèves boursiers en collège / Nombre total d'élèves en collège)*100

Taux de lycéens boursiers (public+privé sous contrat) (année scolaire 2016-2017): (Nombre d'élèves boursiers en lycée / Nombre total d'élèves en lycée)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2016-2017): (Nombre de collégiens de familles défavorisées / Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2016-2017): (Nombre de lycéens de familles défavorisées / Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2016-2017): (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées / Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2016-2017): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées / Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2016): Somme des taux d'accès par âge : ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N / population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N / population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) + ... + (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N / population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))*100

Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2016) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2016) (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul : ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n / population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n / population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n / population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + ... (bacheliers d'âge 23 ans à la session n / population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) * 100:

Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2015-2016): (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n / Nombre total de bacheliers de la session n)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2014-2015): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2014-2015): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2014-2015): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2014: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2014 / Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2014)*100

Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2014: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2014 / Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2014)*100

Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2014: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2014 / Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2014)*100

Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2014 : (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2014 / Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2014)*100

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2013: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires au RP 2013 / Nombre de jeunes de 18 à 25 ans au RP 2013)*100

Personnes en situation de handicap :

Adultes en situation de handicap :

Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2015: (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2015: (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2015: (Nombre de places en foyer de vie pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2015: (Nombre de places en Esat pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2016 / Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2014)*100

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2016)*1000

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2016)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2016)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2016)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2016)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2016)*1000

Enfance et jeunesse en situation de handicap :

Taux d'équipement global en établissements pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2015: (Nombre de places en établissements / Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2016 / Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2014)*1000

Scolarité des enfants en situation de handicap :

Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public+privé) / Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public+privé))*100

Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016): ((Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public+privé) / Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (public+privé))*100

Répartition des élèves en situation de handicap en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016): ((a): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dans le 1^{er} degré (public+privé) / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public+privé))*100; (b): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en enseignement spécial dans le 1^{er} degré (public+privé) / nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public+privé))*100))

Répartition des élèves en situation de handicap en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016): ((a): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dans le 2nd degré (public+privé) / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public+privé))*100; (b): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en enseignement spécial dans le 2nd degré (public+privé) / nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public+privé))*100))

Nature (en %) des troubles ou atteintes des élèves en situation de handicap scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2015-2016): (Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés avec le trouble x / Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés)*100

Personnes âgées :

Part des 75 ans et plus vivant seules à domicile en 2014: (Nombre de personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile au RP 2014 / Nombre de personnes de 75 ans et plus au RP 2014)*100

Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, résidence autonomie ou résidence sociale en 2014: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, résidence autonomie ou résidence sociale au RP 2014 / Nombre de personnes de 75 ans et plus au RP 2014)*100

Indice de grand vieillissement en 2014: (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2014 / Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2014)*100

Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2014: (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2014 / Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2014)*100

Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2015 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD): (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad / Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2015: (Nombre de places en Ehpad / Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2015: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2016)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2015: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2016)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2015: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2016)*1000

Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2016 / Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2014)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide-ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2016: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide-ménagère à domicile au 31.12.2016 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2014)*1000

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté :

Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2013: (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2013)

Taux de pauvreté monétaire à 60% par âge en 2013: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2013)

Taux d'allocataires de prestations sociales au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de prestations sociales au 31.12.2016 / Nombre de ménages au RP 2014)*100

Part de la population couverte par les prestations sociales au 31 décembre 2016: (Nombre de personnes couvertes par les prestations sociales au 31.12.2016 / Nombre d'habitants au RP 2014)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires du RSA socle au 31.12.2016 / Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans au RP 2014)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2016 / Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2014)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux d'allocataires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2016 / Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2014)*100

Taux d'allocataires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2015: (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2014)*1000

Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2016): (Nombre de logements sociaux au 01.01.2016 / Nombre de résidences principales au RP 2014)*100

Taux d'allocataires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2016 / Nombre de ménages au RP 2014)*1000

Taux d'allocataires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2016 / Nombre de ménages au RP 2014)*1000

Taux d'allocataires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2016 / Nombre de ménages au RP 2014)*1000

Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires d'allocations logement au 31.12.2016 / Nombre de ménages au RP 2014)*1000

Taux d'allocataires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2016: (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2016 / Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2014)*1000

Adultes et familles en difficulté :

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2015 : (Nombre de lits ou places d'hébergement / Nombre de personnes de 20 à 59 ans)*1000

Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base (CMU) pour 100 personnes au 31.12.2015 : (Nombre de bénéficiaires de la CMU au 31.12.2015 / Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) pour 100 personnes au 31.12.2016 : (Nombre de bénéficiaires de la CMUC au 31.12.2016 / Population totale (estimations Fonds CMU))*100

Protection de l'enfance :

Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2015 : (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance / Nombre de jeunes de moins de 20 ans, estimations Insee au 01.01.2016)*1000

Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 31 décembre 2015 : (Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placements au 31.12.2015 / Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2016)*100

Taux de mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2015 : (Nombre de mesures de placement au 31.12.2015 / Nombre de mesures de l'aide sociale à l'enfance au 01.01.2016)*100

Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2015 : (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2015 / Nombre total d'actions éducatives au 01.01.2016)*100

Taux de mesures administratives parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance (enfants confiés à l'Ase et placements directs) au 31 décembre 2015 : (Nombre de mesures de mesures administratives au 31.12.2015 / Nombre de mesures de placement au 01.01.2016)*100

Parts des placements directs dans les mesures de placements au 31 décembre 2015 : (Nombre de mesures de placements directs au 31.12.2015 / Nombre de mesures de placement au 01.01.2016)*100

Autres indicateurs :

Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1000 familles ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2016 : (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2016 / Nombre de familles ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2014)*1000

A

- AAH** Allocation adulte handicapé
- ACTP** Allocation compensatrice tierce personne
- ADA** Allocation demandeur d'asile
- AED** Action éducative à domicile
- AEEH** Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- AEMO** Action éducative en milieu ouvert
- ALF** Allocation de logement à caractère familial
- ALS** Allocation de logement à caractère social
- AME** Aide médicale d'État
- APA** Aide personnalisée à l'autonomie
- API** Allocation parent isolé
- APL** Aide personnalisée au logement
- ARS** Agence régionale de santé
- ASE** Aide sociale à l'enfance
- ASI** Allocation supplémentaire d'invalidité
- ASPA** Allocation de solidarité aux personnes âgées
- ASS** Allocation spécifique de solidarité
- ASV** Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
- ATA** Allocation temporaire d'attente

B

- BIT** Bureau international du travail

C

- CADA** Centre d'accueil des demandeurs d'asile
- CAF** Caisse d'allocations familiales
- CARSAT** Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- CDAPH** Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CESEDA** Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- CHRS** Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CMU** Couverture maladie universelle

CMU-C Couverture maladie universelle complémentaire

CPAM Caisse primaire d'assurance maladie

CPGE Classe préparatoire aux grandes écoles

CPH Centre provisoire d'hébergement

D DARES Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DEFM Demandeur d'emploi en fin de mois

DGI Direction générale des impôts

DIRPJJ Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

DIRECCTE Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DNB Diplôme national du brevet

DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DREES Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

DRDJSCS Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

E EHPAD Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPLS Enquête sur le parc locatif social

ESAT Entreprise et service d'aide par le travail

F FAM Foyer d'accueil médicalisé

FINESS Fichier national des établissements sanitaires et sociaux

FJT Foyer de jeunes travailleurs

FTM Foyer de travailleurs migrants

I IEM Institut d'éducation motrice

IME Institut médico-éducatif

INSEE Institut national de la statistique et des études économiques

ITEP Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

M MAS Maison d'accueil spécialisée

MDPH Maison départementale des personnes handicapées

	MECS	Maison d'enfants à caractère social
	MSA	Mutualité sociale agricole
O	OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
	ORS	Observatoire régional de la santé
	OSC	Observation sociale du Centre-Val de Loire
P	PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
	PCH	Prestation de compensation du handicap
	PUMA	Protection universelle maladie
R	RMI	Revenu minimum d'insertion
	RP	Recensement de la population
	RSA	Revenu de solidarité active
	RSI	Régime social des indépendants
S	SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
	SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
	SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
	STATISS	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
	STS	Section de technicien supérieur
U	USLD	Unité de soins de longue durée





Oscard 2017 est disponible sur le site internet de la DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret

À cette adresse :

www.centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr

ainsi que sur le site de la plateforme d'observation des données sociales
du Centre-Val de Loire :

www.observationsociale-centre.org

Réalisation : ORS Centre-Val de Loire (Claire Cherbonnet, Franck Géniteau, Céline Leclerc)

Financement : DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret

Création graphique : Atelier J-Ph. Germanaud – Orléans (45)

Impression : Imprimerie Inore Groupe – Varennes-Vauzelles (58) – 11/2017



Carte des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1^{er} janvier 2017

Au 1^{er} janvier 2017, 83 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont présents sur le territoire régional, dont 5 EPCI inter-régionaux (CC du Pays de Dreux, CC Interco Normandie Sud Eure, CC Loire, Nièvre et Bertranges, CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et CC du Pays Houdanais) et 2 EPCI inter-départementaux (la CC des Terres du Val de Loire située dans le Loir-et-Cher et le Loiret et la CC du Pays d'Issoudun, qui se situe quant à elle dans les départements du Cher et de l'Indre).

Le Centre-Val de Loire compte parmi les 83 EPCI, 7 communautés d'agglomération et 2 communautés urbaines (CU Orléans Métropole et CU Tours Plu(s)).



Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre-Val de Loire (OSC) remercie toutes les institutions partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports au travers de la mise à disposition de données, leur relecture, mais aussi pour leur participation aux différents comités de pilotage de la plateforme sociale durant l'année 2017.

